



Investir dans les populations rurales

République du Bénin

Examen à l'achèvement du COSOP

Février 2018

Responsables:

Questions techniques:

Abdoul Wahab Barry
Chargé de Portefeuille
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 09 33 50 28
courriel: a.barry@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principal de l'Unité des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Pour: Information

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iii
I. Évaluation de la performance du programme	1
A. Pertinence	1
B. Efficacité	2
C. Efficience	3
D. Impacts	5
E. Durabilité	6
F. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	7
G. Innovation et reproduction à plus grande échelle	8
H. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	8
I. Adaptation au changement climatique	9
J. Activités hors-prêt	9
K. Appréciation générale du portefeuille	10
II. La performance du FIDA et du Gouvernement	10
A. Le FIDA	10
B. Le Gouvernement	11
III. Enseignements tirés et recommandations	11
A. Généralités sur le pays	25
B. Importance du secteur agricole dans l'économie nationale	25
C. Situation de la pauvreté entre 2011 et 2015	26
D. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	26
E. Aperçu des stratégies sectorielles	27
Appendices	
Appendice I:	Cadre de gestion des résultats du COSOP - phase de conception
Appendice II:	Cadre de gestion des résultats du COSOP: situation depuis l'examen des résultats du COSOP
Appendice III:	Matrice de notation
Appendice IV:	Résumé du COSOP 2011-2015 et des opérations du FIDA
Appendice V:	Termes de référence de la revue à mi-parcours
Appendice VI:	Note d'orientation méthodologique
Appendice VII:	Informations générales sur le pays
Appendice VIII:	Alignement du COSOP par rapport aux stratégies nationales et sectorielles

Sigles et acronymes

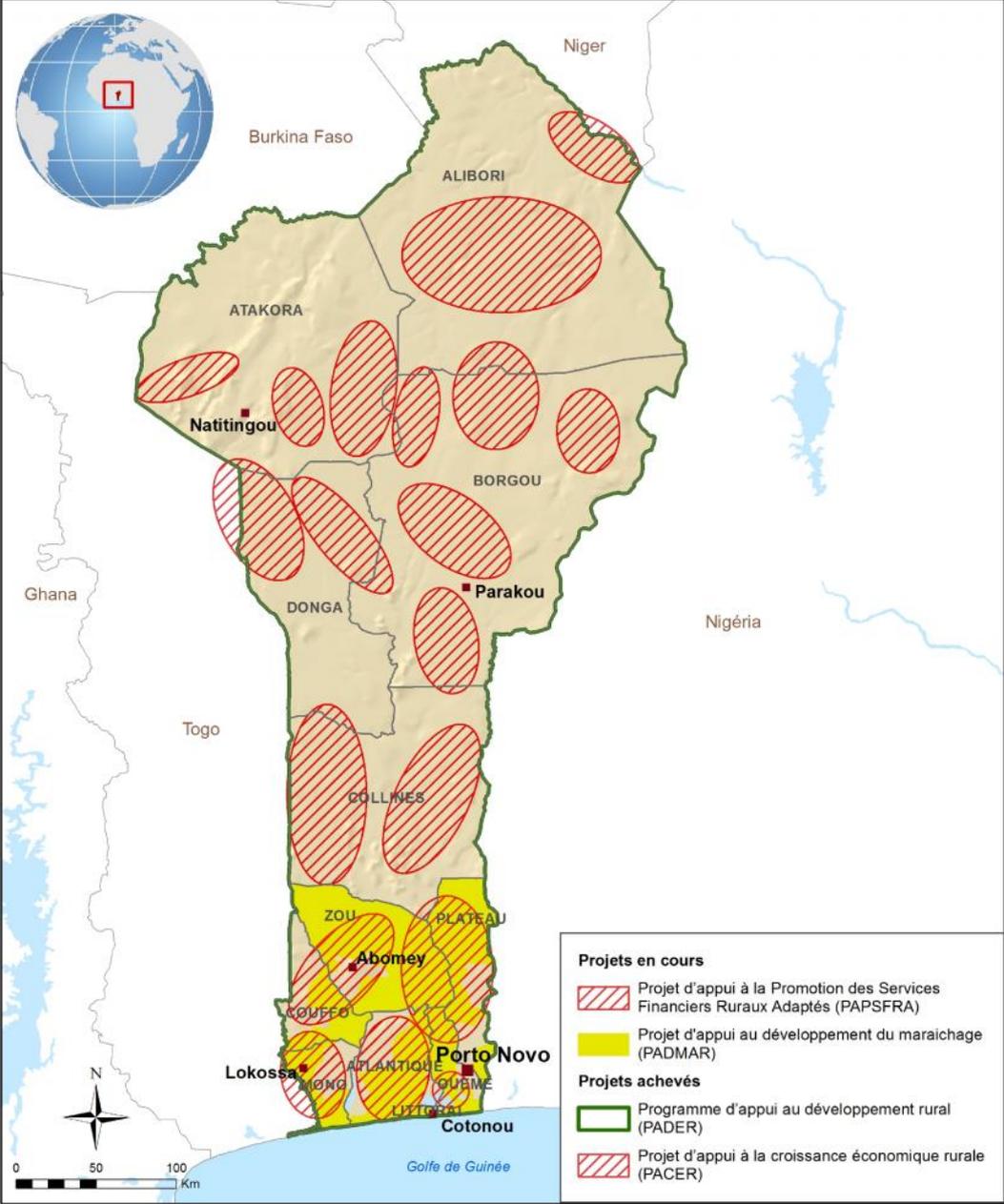
ADV	Association de développement villageois
AGR	Activités génératrices de revenus
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
ASF	Association de services financiers
CARDER	Centre d'actions régional pour le développement rural
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CVA	Chaines de valeur ajoutée
FNDA	Fonds national de développement agricole
FNM	Fonds national de microfinance
IMF	Institution de microfinance
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MER	Microentreprise rurale
MPE	Micro- et petites entreprises
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPP	Opérateur partenaire polyvalent
OS	Objectif stratégique
PACER	Projet d'appui à la croissance économique rurale
PADER	Programme d'appui au développement rural
PADPPA	Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale
PAGER	Projet d'activités génératrices de revenus
PAPSFRA	Projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDRT	Programme de développement de la culture des racines et des tubercules
PNDCC	Programme national de développement conduit par les communautés
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNOPPA	Plateforme nationale des OPA du Bénin
PONADEC	Politique nationale de décentralisation et de déconcentration
ProCaR	Programme cadre d'intervention du FIDA en milieu rural au Bénin
PTF	Partenaire technique et financier
PUASA	Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire
SCDA	Secteur communal pour le développement agricole
SCRP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
SFD	Service financier décentralisé
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UCP	Unité de coordination du projet

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

République du Bénin

Activités financées par le FIDA (2010 - 2015)

Examen à l'achèvement du COSOP



FIDA Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Carte compilée par le FIDA | 03-05-2017

République du Bénin

Examen à l'achèvement du COSOP

I. Évaluation de la performance du programme

Introduction

1. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2011-2015) est le troisième développé pour le Bénin et le premier axé sur les résultats. Trois objectifs stratégiques sont visés: OS1) L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services financiers adaptés est amélioré; OS2) L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services non financiers et d'information adaptés à leurs besoins est amélioré; OS3) Les organisations paysannes et les associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique au niveau communal.
2. L'analyse au niveau du portefeuille est faite sur le programme appuyé par le FIDA dans son ensemble. Les projets et programmes qui ont contribué aux objectifs stratégiques du COSOP sont: (i) le Programme d'appui au développement rural (PADER) 2007-2012, achevé juste un an après le démarrage du COSOP; (ii) Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) 2011-2017; (iii) le Projet d'Appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA) 2014-2020. (iv) Enfin, le Projet d'appui au développement du maraichage (PADMAR) a été formulé en 2015 et est entré en vigueur en octobre 2016.
3. L'objectif de l'exercice est d'élaborer un rapport d'achèvement du COSOP 2011-2015, incluant une évaluation de la réalisation de ses objectifs stratégiques par rapport au "Cadre révisé de gestion des résultats" et de la performance du FIDA et du Gouvernement.
4. L'évaluation s'est concentrée sur quatre aspects qui se renforcent mutuellement: la réalisation des OS du COSOP, la performance du portefeuille des projets, la performance des activités hors projets et la performance du FIDA et du Gouvernement. L'exercice s'est réalisée à travers un processus participatif et inclusif, impliquant toutes les parties prenantes des interventions du FIDA au Bénin, ceci à l'occasion de réunions de cadrage, de visites de terrain et de l'atelier de validation.¹

A. Pertinence

5. Les objectifs du COSOP sont parfaitement alignés avec les stratégies du Gouvernement. Ils cadrent avec la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP III) (axes 1, 4 et 5), et à plusieurs stratégies sectorielles, dont le Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) en tous ses axes, la Politique nationale de microfinance (axes 1 à 4), et la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC) (R9, 10, 14 et 15).
6. Le COSOP est également cohérent avec le cadre stratégique du FIDA (2007-2010 et 2011-2015), il s'aligne avec les politiques du Fonds en matière de ciblage des couches plus vulnérables, notamment des femmes et jeunes, d'appui aux entreprises rurales, de finance rurale², ainsi qu'avec les recommandations de l'évaluation du Programme-Pays de 2005³. Ainsi la pertinence est notée satisfaisante.

¹ Un résumé de la note d'orientation méthodologique se trouve en annexe 3

² Parmi les politiques du Fonds: Guidance note – poverty targeting in IFAD-supported projects, 2009; Private-sector strategy – deepening IFAD's engagement with the private sector, 2012; IFAD policy on gender equality and women's empowerment, 2012

³ La recherche de partenariats stratégiques pour capitaliser l'existant et éviter les doublons, dynamiser l'esprit de concertation et collaboration/coordination, participer de manière plus efficace au dialogue politique pour la défense des plus pauvres, encourager la participation des bénéficiaires dans la formulation et la gestion des projets

B. Efficacité

7. Sur la période sous revue, le Programme-Pays au Bénin a touché au total 55221 ménages ruraux: 22376 (sur 50000 prévu) le PADER, 18535 (sur 12000 prévu) le PACER et 17310 (sur 25000 prévu) le PAPSFRA.⁴

OS1

8. Les acquis du Programme pays en matière d'accès par les petits producteurs aux services financiers adaptés sont modestes, en considérant en particulier PADAER, PACER et PAPSFRA. En fin 2015, 32,61% des Micro et petites entreprises (MPE) et Activités génératrices de revenus (AGR) prévus ont pu accéder à un crédit adapté⁵, contre 60% ciblé dans le COSOP. Cette faible performance est due surtout aux insuffisances et au dysfonctionnement du mécanisme de financement des micro-projets, qui demandait une forte implication du Service Financier Décentralisé (SFD), qui par contre s'est démontré assez réticente à contribuer au financement des micro-projets⁶. Par ailleurs, les projets n'ont pas joué un rôle important de facilitateurs dans ce processus.
9. Le redressement du portefeuille des Associations de services financiers (ASF) est en cours à travers le PAPSFRA. . Malgré les retards de démarrage du projet, on peut espérer de bonnes perspectives pour les finances rurales au Bénin avec la mise en place de l'ASF Bénin.

OS2

10. En ce qui concerne l'accès aux services non financiers, la professionnalisation des acteurs a commencé par se concrétiser. Les promoteurs des micro-projets sont soucieux de la maîtrise des itinéraires techniques, comprennent qu'il faut produire pour le marché et donc qu'il faut satisfaire les exigences en qualité, en régularité et de préférence vendre avant de produire. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la fonctionnalité des Organisations professionnelles agricoles (OPA) ont bien évolué. Le PACER a atteint le seuil de 80% d'OPA fonctionnelles pour les filières riz, maraîchage et ananas.
11. Les rendements des principales cultures ont augmenté en moyenne de 34%, sur 30% prévu, au niveau des ménages. Ce résultat peut être attribué à: l'accès aux facteurs de production, l'amélioration de la maîtrise des itinéraires techniques grâce à l'appui conseil, et les travaux d'aménagements des bas-fonds améliorant la maîtrise de l'eau. Le fonds d'appui à l'accès aux engrais a facilité l'approvisionnement en intrants de 1056 producteurs, dont 14% de femmes, de trois filières promues par le PACER (ananas, riz et maraîchage).
12. En raison de la faiblesse du système de suivi-évaluation (S&E) du Programme Cadre d'Intervention du FIDA en milieu Rural (ProCaR), il n'est pas possible de disposer d'information sur les performances atteintes en matière d'accès aux marchés. Des cas de partenariats formels entre coopératives de transformation, OPA, Institutions de microfinance (IMF) pour booster la production et faciliter la mise en marché sont notés avec satisfaction sur la base des constats des visites de terrain, ainsi que des entretiens avec les équipes des projets et les parties prenantes. Par ailleurs, l'organisation, facilitée par le PACER, de salons chaînes de valeurs ajouté (CVA), a permis la signature de 55 contrats (2015) de commercialisation entre des OPA et des opérateurs de marché.

⁴ Données SYGRI 2015 et rapport d'achèvement du PADER, Bénin

⁵ Sur les 368 dossiers approuvés avec recours au crédit, 239 en ont bénéficié dont seulement 120 sont placés à bonne date

⁶ Dans le cadre du PACER, il était prévu une participation des Institutions Financières au mécanisme de financement à hauteur de 70% des besoins de crédit des promoteurs (400 MPE et 200 AGR); à la fin du projet la satisfaction des besoins de crédit des promoteurs de microprojets a été seulement hauteur de 60%. De plus, les engagements pris par les SFD d'accompagner le PACER pour le financement des MIP des promoteurs dans l'URA Sud n'ont pas été respectés

13. Dans le cadre du PACER, l'appui aux filières prioritaires a contribué à l'amélioration de l'offre, la valorisation et la mise en marché des produits agricoles. Ainsi en 2015, les producteurs appuyés ont pu commercialiser 1505 tonnes de riz, 45615 tonnes d'ananas, 166 tonnes de soja, 394 tonnes de gari. Ces actions ont eu un impact sur la résilience alimentaire des bénéficiaires et contribué dans une certaine mesure au renforcement de la dynamique économique locale⁷.
14. Néanmoins, il y a lieu de noter la non réalisation des pistes prévues pour désenclaver les zones de production et faciliter la commercialisation des produits agricoles en raison de la non mobilisation du cofinancement de la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD) jusqu'au 31 mai 2017. Pour les projets futurs, des leçons doivent être tirées pour le co-financement par un partenaire une composante aussi importante comme les routes rurales lors de négociations.

OS3

15. L'examen du niveau des indicateurs relatifs à l'appui aux institutions de base montre que la performance acquise dans la réalisation de l'OS3 n'est pas reluisante. Il était attendu que le PACER mène de façon consciente des initiatives pilotes de renforcement des OPA et autres acteurs pour la promotion du développement économique local dans une logique de partenariat public-privé. Mais, le constat est que les acteurs concernés n'ont obtenu tout l'appui attendu. Toutefois, on note la mise en place d'une dynamique d'une bonne collaboration entre OPA et communes orientée sur les filières. A la faveur des récentes visites d'échange conjointes organisées entre promoteurs, OPA et mairies, ces différents acteurs ont compris la nécessité de profiter de la complémentarité et des opportunités de se mettre en partenariat gagnant-gagnant pour la promotion du développement économique local. Certaines mairies⁸ sont en train de mettre en place des conventions de collaboration avec les OPA de différentes filières. En outre, de plus en plus, les faïtières d'OPA sont en train de couvrir les communes. Cependant, la faiblesse de leurs capacités à rendre des services efficaces à leurs membres reste un défi.
16. Enfin le PADDPA, a appuyé la mise en œuvre de plans de gestion des plans de retenue d'eau. Les effets de cet effort pour la restauration des ressources halieutiques nécessitaient la prise en charge de ces acquis par d'autres partenaires/projets à la fin du PADDP pour la consolidation et la mise à l'échelle de ces acquis.
17. Considérant que l'approche filière est en train de se mettre en place, débouchant sur des initiatives pilotes de partenariat public-privé de promotion de l'économie communale et vu que vraisemblablement la mise en œuvre du PAPSFRA va s'accélérer, l'efficacité du programme dans son ensemble est jugée plutôt modérément satisfaisante.

C. Efficience

18. Des chiffres précis sur les coûts et bénéfices n'étant pas disponibles, des facteurs ont été identifiés pouvant expliquer des pertes/gains de temps et des insuffisances de résultats par rapport aux moyens.
19. Le premier indicateur utilisé est le taux d'exécution financière des projets comme un indice approximatif de la vitesse d'exécution. Le tableau 1 montre les taux bruts de décaissement et les taux pondérés par la durée du projet. Les résultats indiquent une lenteur dans le décaissement (taux pondéré inférieur à 1). Ces taux faibles s'expliquent par les lenteurs de mobilisation des contreparties nationales ainsi que la lenteur dans la remontée des pièces justificatives de dépenses du terrain à l'Unité de Coordination du Projet (l'UCP). Particulièrement, les bénéficiaires mettent un temps

⁷ Rapport de supervision PACER, juin 2016

⁸ Communes de Boukombé, N'dali et Malanville

important pour débloquer leur apport personnel et ce délai est aggravé par la lourdeur administrative au niveau du programme et la lenteur dans les procédures de passation des marchés. Il s'écoule un temps long entre la date de dépôt des propres apports des groupes cibles et la date de décaissement des appuis.

Tableau 1: Taux de décaissement à fin décembre 2015

	PADER	PACER	PAPSFRA
Taux d'exécution	75,74%	56,86%	10,55%
Pourcentage de temps passé	100%	84%	25%
Taux d'exécution pondéré	0,76	0,68	0,42

Source: Taux pondérés calculés sur la base des données du ProCaR

20. Un deuxième indicateur concerne le délai de mise en vigueur des projets, un délai trop long étant défavorable. Le tableau 2 présente la durée en nombre de mois entre l'approbation des projets par le Conseil d'Administration du FIDA et leur mise en vigueur, Il se dégage une durée moyenne de 16 mois, légèrement supérieure à la moyenne constatée pour le pays et la région, due en grande partie aux délais d'approbation du projet par le Parlement.⁹

Tableau 2: Délais de mise en vigueur des projets

PROJETS	Approbation par le FIDA	Entrée en vigueur	Délai de mise en vigueur
PADER	13-déc-05	09-mars-07	15 mois
PACER	30-avr-09	01-oct-10	17 mois
PAPSFRA	13-déc-12	22-mai-14	17 mois

Source: ProCaR

21. Un indice supplémentaire de faible efficience est le S&E non régulier et systématique de proximité des performances du programme, qui n'a pas permis d'ajuster rapidement les opérations en se focalisant sur la réalisation des activités présentant un meilleur degré d'atteinte des objectifs. L'un des facteurs consiste également en la mise en place des SSE des projets et l'élaboration des situations de référence avec grand retard. .
22. Enfin, il faut noter que la mise en place du programme-cadre d'intervention du FIDA en milieu rural (ProCAR) a permis une réduction des coûts opérationnels à travers la création de synergies entre les projets, par exemple, sur la passation des marchés, ainsi que les aspects financiers et fiduciaires, qui sont gérées et fédérées pour une seule unité administrative et financière pour tous les projets¹⁰.
23. En général, la gestion financière des projets du Programme-pays a été moyennement satisfaisante, bien qu'il y ait certains défis à relever, par exemple la lenteur des procédures nationales de passation de marché et d'alimentation du compte d'opérations des projets, les ruptures de trésorerie fréquentes; la faible mobilisation de la contrepartie nationale. Tous ces aspects ont été examinés lors des missions d'appui et de supervision et discutés avec les contreparties nationales afin de mettre en place des solutions adéquates pour faciliter la mise en œuvre des projets.
24. Par ailleurs, la mise en œuvre des activités de terrain à travers l'approche faire-faire par les ONG utilisées dans le cadre de l'accompagnement technique des promoteurs bénéficiaires et des ASF n'a pas été assez efficace et efficiente. L'absence de la mise en place d'un mécanisme de suivi/contrôle efficace de proximité par le PACER, des mesures correctives n'ont pas été prises à temps en vue de sanctionner et de s'assurer de l'atteinte des résultats attendus de ces ONG.

⁹ Voir rapport (principal) d'achèvement du PADER, page 7

¹⁰ Une évaluation détaillée et en profondeur de l'efficience du ProCAR est en cours dans le cadre de l'achèvement du PACER

25. Sur la base de ces indices, la notation du portefeuille en matière d'efficacité est plutôt insuffisante.

D. Impacts

D.1. Revenus et avoirs nets des ménages

26. Les données de S&E indiquent que les chiffres d'affaires des MPE/AGR ont plus que triplé depuis le début du PACER et le taux de rentabilité est passé de 5,3% à 12,6% sur trois années. Comme démontré par l'étude d'impact du PACER et par les entretiens avec les promoteurs rencontrés lors de la visite de terrain, leurs revenus se sont beaucoup améliorés du fait de l'appui; ceci est démontré par des avoirs en moyens de déplacement (véhicule, tricycle) et de communication¹¹, par les acquisitions de nouvelles terres, les constructions de maisons et de boutiques.
27. L'indisponibilité d'enquêtes spécifiques sur les revenus des ménages bénéficiaires et la faiblesse du système de S&E ne permettent pas de calculer l'augmentation des revenus pour les bénéficiaires appuyés par le programme.

D.2. Capital humain et social et autonomisation

28. Environ 802 emplois directs ont été créés par les MPE et AGR appuyés, dont 375 au profit des femmes¹².
29. Les actions du programme ont porté sur le renforcement de capacités dans plusieurs domaines qui contribuent au renforcement du capital humain. Le PACER et le PACER ont contribué à la création et la restructuration de coopératives villageoises, unions communales et départementales des filières appuyées. Environ 80% des OPA appuyées ont atteint une fonctionnalité acceptable et amélioré l'offre de services à leurs membres¹³. Elles ont aussi contribué à la dynamisation des ASF, dont le relais a été pris par le PAPSFR.
30. L'augmentation des revenus a amélioré le taux de la scolarisation des enfants selon les bénéficiaires rencontrés par la mission.
31. Un impact indirect concerne le partage des connaissances des personnes directement touchées avec leurs pairs. Par exemple, la coopérative des femmes étuveuses de riz paddy organisent des formations sur les techniques de décortiquage du riz au profit des groupements de femmes dans les villages.

D.3. Sécurité alimentaire et productivité agricole

32. Selon les statistiques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), les rendements des cultures des filières appuyées (riz, manioc, ananas) se sont améliorés de 34% dans les communes d'intervention, entre 2010 et 2015. Le PACER a aménagé 226,84 ha de bas-fonds effectivement mis en valeur et exploités par 774 exploitants. Tous ces facteurs ont contribué à une augmentation de la production et des quantités des produits commercialisés. Dans le cadre du PACER, en ce qui concerne la quantité de produits finis issus de la transformation, on note une nette augmentation entre 2012 et 2015. La production de gari fini est augmentée de 5.3 à 134 tonnes, celle de jus d'ananas de 671 à 12663 litres, de riz décortiqué de 0.6 à 15 tonnes¹⁴.
33. L'impact du programme sur les rendements et la productivité agricole va au-delà des promoteurs touchés. Selon les statistiques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), les rendements des cultures des filières appuyées (riz, manioc, ananas) se sont améliorés de 34% dans les communes d'intervention, entre 2010 et 2015. Le PACER a aménagé 226,84 ha de bas-fonds effectivement mis en

¹¹ Rapport d'achèvement du PACER, Bénin, 2012, L'étude d'impact mentionne une augmentation significative des ménages disposant de moyens de transport (de 16 à 75%), ainsi que d'ustensiles de cuisine (de 48 à 65%), et de moyens de communication (de 24 à 38%)

¹² Source: Rapport annuel d'activités 2015 du ProCaR

¹³ Rapport de supervision du PACER, Novembre 2015

¹⁴ Source: cellule de S&E du ProCaR

valeur et exploités par 774 exploitants. Tous ces facteurs ont contribué à une augmentation de la production et des quantités des produits commercialisés. Dans le cadre du PACER, en ce qui concerne la quantité de produits finis issus de la transformation, on note une nette augmentation entre 2012 et 2015. La production de gari fini est augmentée de 5.3 à 134 tonnes, celle de jus d'ananas de 671 à 12663 litres, de riz décortiqué de 0.6 à 15 tonnes à travers la promotion de la production semencière, la facilitation de l'accès aux intrants et la mise en marché. La mission d'évaluation du PADER avait souligné: «en appuyant d'abord la production de riz, maïs et du maraichage pour la consommation et la production de semences certifiées, les actions des projets connexes (PUASA et don UE) ont permis d'obtenir de meilleurs rendements et de relancer la production vivrière. Ils ont ainsi contribué significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire. L'augmentation du pouvoir d'achat des multiplicateurs de semences des quelques AGR/MER ayant accédé au crédit, a permis d'améliorer la sécurité alimentaire de leurs ménages»¹⁵. Lors des focus groupes réalisés par la mission, plusieurs intervenants ont évoqué une amélioration de la disponibilité alimentaire. Ceci a été souligné par les producteurs de riz de même que les groupements de femmes transformatrices.

D.4. Institutions et politiques

34. Le COSOP intègre le renforcement des institutions et le développement des politiques. Le PADER avait concrètement contribué aux concertations pour la formulation de la stratégie nationale de développement de la microfinance (2011-15), ainsi qu'à la réflexion pour une approche harmonisée et négociée pour la gestion durable des infrastructures financées par les projets, et notamment le rôle à jouer par les associations de développement villageois (ADV) dans le cadre de la décentralisation.
35. Le programme-pays a contribué de façon significative au renforcement d'institutions clés pour le développement rural. En effet, les projets ont contribué au renforcement du réseau des ASF et collaborent à cet effet avec des Opérateurs Partenaires Spécialisés (OPS) et des institutions pérennes en matière de microfinance. On dénombre 127 ASF partenaires qui totalisent 104 834 actionnaires¹⁶. Parmi elles, 45 sont viables et/ou potentiellement viables. L'appui du PAPSFRRA a permis l'obtention de l'agrément de la faïtière des ASF (UNASF).
36. Le PACER travaille avec les Opérateurs partenaire polyvalent (OPP) au nombre desquels figurent les Centre d'actions régional pour le développement rural (CARDER) et les Secteur communal pour le développement agricole (SCDA) pour appuyer les promoteurs des microprojets. Les OPA sont également renforcées et des initiatives de renforcement du partenariat OPA-communes sont en train de se développer. A la fin de l'année 2015, sur 134 MPE appuyés, 83 étaient membres des OPA, mais la plupart des indicateurs y relatifs ne sont pas renseignés pour défaut d'études spécifiques.
37. Des universités et des centres de recherche sont également impliqués dans la mise en œuvre des activités.
38. En prenant en compte les quatre dimensions d'impact, le programme est noté modérément satisfaisante. Cette note aurait pu être satisfaisante si le nombre de MPE/AGR viables était élevé¹⁷ et la qualité des partenariats évaluée à travers des études spécifiques.

E. Durabilité

39. Le COSOP (2011-2015) a été formulé en mettant un accent sur la durabilité des acquis des COSOP précédents. L'atelier de revue à mi-parcours du COSOP a réitéré

¹⁵ Rapport d'achèvement du PADER, Novembre 2013

¹⁶ Donnée S&E du PAPSFRRA

¹⁷ Seulement 74 sur 314 financés, soit 23,57% sont viables

l'interdépendance entre les trois OS: la durabilité des acquis au niveau des OS1 et OS2 dépend du renforcement des capacités des acteurs des filières appuyées (OS3).

40. Les chances de pérennisation des effets des projets sont bonnes. Le PACER se construit sur les acquis du PADER et au moment de son achèvement, le PAPSFR est en vitesse de croisière et le PADMAR en phase de démarrage pour continuer les appuis institutionnels et de consolidation des acquis. En dehors de ces deux projets, le PACER a adopté une stratégie de désengagement mais un peu tard pour assurer la pleinement la durabilité de certaines activités: i) le dispositif d'accompagnement de proximité a été allégé et l'appui aux promoteurs est assuré par des structures pérennes renforcées dans leur rôle régalien; (ii) l'appui aux promoteurs est devenu partie intégrante du programme de travail des CARDER; (iii) des réflexions sont en cours pour la pérennisation du mécanisme d'accès aux engrais (mécanisme intrants). De plus, la forte orientation du PAPSFR sur le renforcement institutionnel constitue un élément clé de durabilité.
41. Un autre élément constaté de pérennité repose sur le renforcement organisationnel des OPA et leur mise en relation avec les communes et le secteur privé dans le cadre des filières concernées. Les expériences en cours ont besoin d'être capitalisées pour en tirer des leçons à partager. Toutefois, la promotion de la cogestion des infrastructures marchandes réalisées dans une logique de partenariat public-privé doit faire l'objet d'un accompagnement et d'un suivi de proximité pour augmenter les chances de voir les effets bénéfiques de ces réalisations se poursuivre au-delà du PACER.
42. Les risques prévisibles pour la durabilité du PACER comprennent: i) la non réalisation des pistes de désenclavement des bassins de production sur financement BOAD qui ne s'est pas matérialisé à la date d'achèvement du PACER; ii) la faible capacité des services techniques déconcentrés à assumer pleinement le relais du projet et celle des opérateurs prestataires utilisés pour l'accompagnement technique des promoteurs des microprojets, et (iii) les risques de catastrophes naturelles liés aux aléas climatiques, notamment à Malanville-Karimama. Ces risques auraient pu être mitigés à travers la mise en place à temps d'une stratégie de sortie.
43. Pour l'ensemble du portefeuille, la durabilité est estimée plutôt insuffisante.

F. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

44. Les femmes représentent globalement 47% des membres des structures bénéficiaires du programme (MPE, AGR, OPA et ASF).

Tableau 3: Effectif des femmes dans les structures appuyées

Structures	Hommes	Femmes	Total
MPE	112 (78%)	37 (22%)	149
Groupements	581 (27%)	1589 (73%)	2170
Dirigeants OPA	186 (50%)	188 (50%)	374
Dirigeants ASF	1689 (77%)	509 (23%)	2198
Total	2568 (53%)	2323 (47%)	4891

Source: ProCAR

45. Le déséquilibre en défaveur des femmes au niveau des promoteurs individuels de micro-projets est élevé. Elles représentent seulement 22% des MPE, alors que les MPE sont plus enclins à induire un changement de la situation économique du promoteur. Malgré leur surnombre dans les groupements AGR, lorsqu'on considère le montant total de crédits octroyés, la part des femmes reste faible (33%). Ce chiffre est de 18% lorsqu'on prend le montant des crédits débloqués aux MPE. Au niveau des OPA, la situation est équilibrée alors qu'en ce qui concerne les dirigeants d'ASF, les femmes ne représentent que 23%. Donc, on estime qu'une stratégie sensible au genre, pour être effective, devrait être adoptée et appliquée dès le démarrage des

projets. La performance du portefeuille en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes est plutôt insuffisante.

G. Innovation et reproduction à plus grande échelle

46. Pour le PACER, la principale innovation attendue était l'expérimentation à titre pilote des modèles de partenariat public-privé pour le développement des filières au niveau communal. Malheureusement, il n'y a pas d'acquis significatifs dans ce domaine.
47. Alternativement, le PACER a contribué à d'autres innovations, dont les plus importantes sont: i) le consortium filière avec tête de pont pour faciliter l'accès aux intrants et garantir le marché aux producteurs; ii) l'organisation de salons «chaînes de valeur ajoutée/CVA». Ces innovations sont assez récentes, encore peu documentées et partagées. Il n'y a pas une stratégie appropriée d'apprentissage et de valorisation des leçons apprises au niveau du COSOP et même des projets. Avec la prise de service en 2014 du spécialiste en gestion des savoirs au niveau du ProCaR, la situation pourrait s'améliorer. Déjà des initiatives sont en cours par rapport au salon CVA.
48. Le PADER a développé certaines innovations, notamment le système collectif de mise en marché des produits agricoles et le l'amorce du renouvellement des pieds de cuve pour la production des boutures certifiées de manioc¹⁸. L'innovation plus significative du PADDPA a été la dotation du sous-secteur de Plans de gestion des plans d'eau permettant une meilleure organisation des pêcheurs autour des plans d'eau.
49. Il est entendu que la mise en œuvre du plan de communication et de gestion des savoirs récemment adopté augmentera les chances de reproduction de certaines innovations par les communes, le Gouvernement et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF). Cependant, l'«innovation et la reproduction à plus grande échelle» est plutôt insuffisante.

H. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

50. La mission d'évaluation du PADER note que «même si aucune étude d'impact environnemental et social n'a été conduite avant la mise en place des équipements et infrastructures, le PADER ne semble pas avoir contribué à la dégradation des ressources naturelles. Il a plutôt mené des actions mesurées et complémentaires en vue de limiter les effets secondaires néfastes. Ainsi, la promotion des AGR et MER s'inscrit dans la volonté de diversifier les revenus dans des activités pouvant réduire la pression sur la terre. Alors que certaines activités de transformation nécessitent une forte consommation de bois (ex. transformation du gari et beurre de karité), le programme a initié la vulgarisation de fours améliorés. Les aménagements hydro-agricoles des bas-fonds et les forages permettent une meilleure gestion de l'eau et une extension des surfaces irriguées. Mais, une gestion rationnelle des ressources en eau devra s'effectuer en corrélation avec l'utilisation des motopompes. La fertilité encore bonne des sols dans certaines zones cibles a limité à doses acceptables l'utilisation des engrais et pesticides et les pratiques de rotation des cultures et jachère améliorante ont été vulgarisées La promotion de la culture biologique et d'insecticides naturels a également été menée¹⁹».
51. En ce qui concerne le PACER, on peut souligner les formations réalisées sur la gestion de la fertilité des sols et la prise de conscience par les promoteurs de l'utilisation du compost, notamment les maraîchers, mais la portée de ces actions reste encore limitée. Lors de la visite de terrain, des cas de conflits entre usagers de bas-fonds aménagés et les éleveurs peulh du Niger, ont été signalés, qui font appel à des stratégies de gestion intégrée des ressources.

¹⁸ Innovation développée avec le Laboratoire de Génétique et des Biotechnologies de l'Université d'Abomey-Calavi

¹⁹ Voir rapport d'évaluation du PADER, p. 17

52. En conclusion, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles n'a pas été prise en compte de façon systématique par les projets dès leur conception; ce qui a empêché de développer une vision claire et atteindre un impact mesurable dans ce domaine, au-delà du PADPPA qui a contribué au COSOP pendant sa dernière année de mise en œuvre et qui a mis la prise en compte de l'environnement au centre des actions,. Cependant, les projets n'ont pas induit des impacts négatifs et ont introduit des mesures de mitigation des effets secondaires néfastes sur l'environnement. Donc, la prise en compte de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est jugée modérément satisfaisante.

I. Adaptation au changement climatique

53. Il n'y a pas d'évidence dans les interventions de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, qui concerne la contribution à réduire les répercussions négatives grâce à des actions spécifiques d'adaptation ou de réduction des risques. Toutefois, il faut signaler la prise de conscience du PACER, caractérisée par la réalisation récente, en collaboration avec le MAEP, d'une étude sur les éventuelles répercussions négatives des actions menées par le projet et les promoteurs, puis l'organisation d'une formation des promoteurs sur l'adaptation au changement climatique.
54. Pour la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, la performance est notée plutôt insuffisante. Toutefois, la tendance décrite ci-dessus s'est inversée pendant la formulation du PADMAR, qui a bénéficié d'un don ASAP²⁰ pour le financement d'une composante sur l'adaptation au changement climatique. Le projet a analysé tous les risques liés aux aléas climatiques et a développé une stratégie d'adaptation.

J. Activités hors-prêt

Concertations sur les politiques

55. Des objectifs clairs ont été assignés aux concertations sur les politiques dans le COSOP. En dépit de quelques innovations mises en place, le manque d'analyse en profondeur pour les tester et leur validation, n'a pas permis d'en faire des sujets de discussions politiques
56. Il faudra toutefois signaler que le FIDA/point focal participe à toutes les instances de dialogue politique: Groupe technique agriculture, Sous-groupe financement agricole, Comité national de microfinance, etc.
57. Le PACER avait organisé un atelier national sur le rôle des ADV pour la gestion des infrastructures, mais un suivi de la mise en œuvre des recommandations n'a pas été fait pour pouvoir tracer les résultats obtenus.

Gestion des savoirs

58. La gestion des savoirs et la communication sont les outils clés prévus pour promouvoir le dialogue politique. Peu des progrès ont été enregistrés en la matière. Le spécialiste en gestion des savoirs et communication du ProCaR, n'a été recruté qu'en 2014. Un plan de communication a été adopté mais sa mise en œuvre reste timide.
59. Pour que la gestion des savoirs oriente efficacement les concertations politiques, il faut que le système de S&E unifié soit efficace, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas.

²⁰ Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne au changement climatique - Adaptation for Smallholder Agriculture Programme

Partenariats

60. Les projets du FIDA ont été particulièrement actifs dans la création des partenariats à tous les niveaux pour la réalisation des objectifs.

K. Appréciation générale du portefeuille

61. La performance globale au niveau du portefeuille est jugée. plutôt satisfaisante.

Tableau 4: Performance globale

Critères	Notation
Evaluation du programme pays	
Impact pauvreté rurale	4
Pertinence	5
Efficacité	4
Efficiences	3
Durabilité	3
Égalité de genre	3
Innovation et reproduction à plus grande échelle	3
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	4
Adaptation au changement climatique	3
Concertation sur les politiques	3
Gestion des savoirs	3
Partenariats	4
Evaluation globale	4
Evaluation de la performance	
Performance du FIDA	4
Performance du Gouvernement	4

II. La performance du FIDA et du Gouvernement

A. Le FIDA

62. La supervision directe par le FIDA a été régulière et se fait sur une base semestrielle. Le FIDA a donné un appui appréciable à l'équipe du programme pour une exécution correcte des projets, y compris pour assurer la mise en place et l'utilisation d'une base de données.

63. Une revue à mi-parcours du COSOP a été organisée en 2014. Conformément aux recommandations, le PADMAR a été formulé et les jeunes du PPEA ont été pris en compte dans le PACER. Les autres recommandations, notamment celles relatives au S&E n'ont pas encore été mises en œuvre par ProCaR.

64. La prise de service en 2011 d'un point focal du FIDA au Bénin a permis de: (i) significativement augmenter la visibilité du FIDA au Bénin, apporter un appui régulier de proximité aux projets appuyés par le FIDA et de contribuer effectivement au dialogue politique. Ceci a facilité la participation du FIDA aux diverses instances du secteur agricole et sa contribution à l'élaboration de documents de politiques et stratégies sectorielles²¹ avec la bonne prise en compte des préoccupations du groupe cible du FIDA et a permis une meilleure organisation du ProCaR et une amélioration des performances des projets.

65. Sur cette base, la performance du FIDA est jugée plutôt satisfaisante.

²¹ Par exemple: Plan stratégique pour la relance du secteur agricole, Politique de finance rurale, Orientations stratégiques du nouveau gouvernement pour le secteur, Stratégie concertée de cogestion des infrastructures communautaires par les Communes et les Associations de Développement Villageois, Stratégie de la gouvernance de la production semencière par les organisations de producteurs

B. Le Gouvernement

66. Depuis l'avènement du PACER, l'approche programme cadre a été adoptée. Il en a résulté plus de cohérence et d'intégration entre les projets actuels et futurs.
67. Le Comité national de pilotage (CNP) du ProCaR a été mis en place par arrêté ministériel en 2011. Son mandat est d'assurer les fonctions d'orientation, de suivi et de pilotage du Programme Cadre. Il devrait suivre la mise en œuvre du COSOP pendant qu'au niveau de chaque projet, un Comité technique de pilotage (CTP) serait mis en place. Le CNP aurait dû se réunir deux fois par an. Le CNP a été redynamisé suite à la recommandation issue de la revue à mi-parcours du COSOP 2011 - 2015, avec l'organisation de la première session en décembre 2015. Cette première session a amendé les textes régissant le Comité pour y inclure le suivi de la mise en œuvre du COSOP et du cadre des résultats. Le suivi du COSOP par le CNP n'a pas été effectif.
68. Le système de S&E unifié (projets et COSOP), préconisé dans le COSOP et réitéré par la RMP, n'ayant pas été mis en place, le tableau de suivi des indicateurs n'est pas régulièrement mis à jour. Ainsi donc, les rapports annuels de suivi du COSOP ne sont pas élaborés. Il en résulte que le pilotage du programme n'est pas orienté sur la base des indicateurs de suivi.
69. Suite à la revue à mi-parcours, la partie nationale a ajusté le COSOP pour prendre en compte de nouvelles priorités axées sur la promotion de la jeunesse. C'est ainsi que l'accompagnement des jeunes du PPEA et le PADMAR ont pu être pris en compte.
70. Un défi pérenne de la mise en œuvre est la mobilisation de la contrepartie financière de l'Etat qui n'est que de 38% à fin COSOP²².
71. La performance du Gouvernement est globalement jugée modérément satisfaisante.

III. Enseignements tirés et recommandations

72. La revue a révélé que la performance globale du COSOP a été plutôt satisfaisante. Le COSOP avec son portefeuille de projets, présente une pertinence élevée en termes de cohérence avec les politiques nationales et stratégies sectorielles, ainsi que la vision stratégique du FIDA. Les projets répondent aux besoins des petites exploitations familiales rurales pauvres parmi lesquelles figurent les femmes et les jeunes.
73. La professionnalisation des acteurs est en train de devenir une réalité. Les promoteurs sont soucieux de la maîtrise des itinéraires techniques et ils comprennent qu'il faut produire pour le marché et donc qu'il y a des exigences de qualité à satisfaire. Les objectifs relatifs à l'accès aux services non financiers et d'information adaptés sont en voie d'être réalisés.
74. L'approche filière, considérant les chaînes de valeur ajoutée (CVA), les différents maillons, les acteurs (y compris les opérateurs privés et les communes) et les goulots d'étranglement pour en déduire des actions de renforcement est en train de se mettre en place, débouchant spontanément sur des initiatives pilotes de partenariat public-privé de promotion de l'économie communale. Cependant, il faut accélérer le renforcement des OPA et réitérer les initiatives de visites d'échange conjointes, de salons de CVA, etc.
75. Cependant, les faibles capacités des structures partenaires d'accompagnement (services déconcentrés du MAEP, les opérateurs prestataires, les directions publiques, etc.) n'ont pas permis aux projets d'atteindre un bon niveau de performance. En effet, leurs contrats/conventions ont été renouvelés sans évaluation solide, parfois même sans résultats concluants. Par ailleurs, la reconduite

²² Source: Données du RAF/ProCaR

systematique du personnel (qui n'a toujours pas fait la preuve de ses performances) d'un projet à un autre a affecté dans une certaine mesure l'efficacité de la gestion.

76. Les objectifs du COSOP restent d'actualité, valides et bien alignés avec les stratégies nationales et le Programme d'Action du nouveau gouvernement.
77. Aux termes de la revue, un certain nombre de leçons apprises se dégagent:
 - i. Une bonne performance du COSOP exige que les projets qui y concourent soient mis en œuvre de façon séquentielle et synergique pour cohérence interne du programme.
 - ii. Il est indispensable que les stratégies de mise en œuvre des projets prennent en compte la nécessité d'un alignement de l'intervention aux priorités des entités locales décentralisées dont les communes et donc d'une adaptation aux réalités locales.
 - iii. Pour une meilleure appropriation, il faut associer toutes les parties prenantes, en l'occurrence les entités locales décentralisées (communes), les entités déconcentrées, les OPA, les opérateurs spécialisés de mise en œuvre.
 - iv. Pour assurer la prise en compte des catégories vulnérables, il convient d'élaborer dès le démarrage des projets, une stratégie de ciblage conséquente et une mise en œuvre effective de ladite stratégie ainsi que faire des appuis différenciés à l'endroit des catégories vulnérables.
 - v. Pour une gestion efficace et efficiente du programme, le S&E doit être partie intégrante de la mise en œuvre des activités et doit faire l'objet d'un travail d'équipe sous la coordination du responsable de S&E. Les situations de référence doivent être élaborées dès le démarrage des projets et les SSE mis en place aussitôt.
 - vi. Un système de S&E unifié ProCaR-COSOP s'impose. Il doit être alimenté par les différents projets qui doivent y arrimer leur propre système de S&E. Aussi, les informations produites doivent faire l'objet de sessions d'exploitation au niveau du CNP pour d'éventuels ajustements qui seraient nécessaires.
78. Pour une amélioration de la performance des COSOP, il est recommandé de:
 - i. Mettre en place effectivement les CTP et bien articuler les rôles des deux structures. Pendant que chaque CTP examine son projet en détail, le CNP devra prendre en compte le Programme-pays tel que prévu dans le document de COSOP. Naturellement, les projets seront examinés en termes de leur contribution au COSOP. C'est au sein du CNP qu'il est prévu que les rapports annuels d'exécution du COSOP soient discutés pour envisager une actualisation des indicateurs et les ajustements nécessaires dans sa mise en œuvre.
 - ii. Réaliser les études spécifiques nécessaires afin de disposer des données fiables relatives aux performances techniques des MER et G/AGR appuyés, le statut socio-économique des bénéficiaires, et les performances des OPA bénéficiaires.
 - iii. Capitaliser les bonnes pratiques du PACER et partager les leçons apprises pour une meilleure valorisation des acquis.
 - iv. Elaborer le plan de S&E unifié du COSOP, indiquer clairement les contributions en données de chaque projet.
 - v. Arrimer les dispositifs de collecte de données de S&E du PAPSFR et du PADMAR à celui du COSOP.
 - vi. Développer une stratégie de ciblage pour assurer une bonne prise en compte des aspects genres et jeunes.
 - vii. Accorder une attention particulière pour l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique.

Appendice I : Cadre de gestion des résultats du COSOP - phase de conception

Résultats-clés pour le COSOP			Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
Objectif général du COSOP: contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique durable et diversifiée et à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des vulnérables ruraux			
Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs-clés du COSOP	
OS1: l'accès des petites et moyennes exploitations rurales aux services financiers adaptés, est amélioré.	Au moins 60% des MPE et AGR appuyés dans les filières retenues et ayant soumis une demande de crédit ont accès à un crédit adapté (par rapport au coût du crédit, au montant octroyé, à la durée et à la période d'octroi) à leurs besoins d'ici 2015.	Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin est faite 1) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites et moyennes exploitations familiales (composante3 PAPSFR); 2) afin d'évaluer les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes en renforçant leur rôle stratégique (composante1 PAPSFR).	Les résultats de la revue du secteur de finance rurale sont communiqués dans un atelier national et des réseaux internationaux et renforcent le dialogue politique
	Au moins 25% des SFD performants ayant exprimé un besoin de financement auprès de la caisse centrale de l'ASF-Benin et des autres IF ont accès à des ressources additionnelles d'ici 2015.	Une feuille de route pour atteindre 1 et 2 (ci-dessus) est formulée et suivie	Les pilotes pour l'opérationnalisation du FNDA sont partagés avec le MAEP et le Ministère de la microfinance et d'autres PTF intéressés et avec des partenaires internationaux et les résultats sont utilisés dans le dialogue politique
	100% des SFD partenaires du ProCaR adhèrent aux meilleures pratiques du secteur de la microfinance (respect des instructions de la BCEAO et de l'UEMOA) d'ici 2015.	Des formations et un appui différenciés sont offerts par ASF-BENIN aux demandeurs et fournisseurs du microcrédit	Des cas concrets quant à l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit, renforcent le dialogue politique et contribuent à une feuille de route pour la généralisation de la sécurisation foncière, avec la GTZ et d'autres PTF spécialisés
	Au moins 30% des crédits des SFD partenaires des projets sont alloués aux femmes d'ici 2015.	Les textes constitutifs de la caisse centrale ASF-BENIN sont élaborés et validés d'ici 2015 conformément à la loi bancaire.	Le Ministère de microfinance est capable d'évaluer et orienter le projet et l'harmonisation et la collaboration entre le MAEP et le Ministère de la microfinance se sont améliorées.
	Au moins 20% des crédits des SFD partenaires des projets sont alloués aux jeunes (15-35 ans) d'ici 2015.	Des appuis financiers et techniques sont apportés par le FIDA pour l'opérationnalisation du FNDA à travers ses quatre guichets d'ici 2015.	
	Au moins 20% des crédits des SFD partenaires du ProCaR sont alloués aux ménages pauvres d'ici 2015.		

Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs-clés du COSOP	Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
OS2: L'accès des petites et moyennes exploitations rurales, de subsistance ou orientées vers le marché, aux services non financiers et à l'information adaptés à leurs besoins est amélioré.	Les rendements moyens des cultures des filières retenues sont accrus d'au moins 30% dans les communes d'intervention en fin 2015	Le FIDA et ses partenaires ont développé la capacité d'offrir des modules différenciés et adaptés à la capacité et aux objectifs des différents types de petites et moyennes exploitations familiales	Les institutions spécialisées, les OP et la Chambre d'Agriculture et CCIB sont renforcés aux niveaux central et décentralisé à jouer leurs rôles dans la mise en place des normes de marché et des systèmes de contrôle
	Les rendements moyens des cultures des filières retenues sont accrus d'au moins 30% au niveau des promoteurs appuyés à fin 2015		
	Au moins 10% des unions communales et régionales des filières retenues ont signé et exécuté un contrat de marché avec les opérateurs privés en fin 2015.	Les petites et moyennes exploitations et leurs organisations ciblées dans les filières sélectionnées ont été assistées et formées aux méthodes et techniques de gestion, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation (conformes aux normes de marché) avec des modules adaptés à leur capacité et leurs objectifs	Les modèles d'exploitations sont utilisés comme cas spécifiques de réussite dans des dialogues permanents sur le potentiel des petites exploitations rurales dans l'atteinte des objectifs nationaux de croissance des filières agricoles et surtout sur des instruments adéquats pour leur intégration dans le marché
	Au moins 40% des bénéficiaires (membres des AGR, MER, MPE, membres de bureau d'ADV, membres des OPA, dirigeants d'ASF) appuyés sont des femmes en fin 2015.	Les exploitations et leurs organisations ciblées sont appuyées avec une combinaison d'appui-conseil agricole, de formation, d'accès au crédit, d'accès aux équipements de transformation et de conservation, d'accès au marché et d'accès aux informations sur des opportunités économiques	Le MAEP est capable de coordonner et évaluer des programmes d'appui aux filières avec un appui institutionnel du FIDA en commun avec d'autres PTF
	Au moins 40% des bénéficiaires (MER, MPE, membres des AGR, membres de bureau d'ADV, membres des OPA, dirigeants d'ASF) appuyés sont des jeunes (15-35) à fin 2015.		
Au moins 30% des bénéficiaires (MER, MPE, membres des AGR, membres de bureau d'ADV, membres des OPA, actionnaires d'ASF) appuyés sont originaire de ménages pauvres en fin 2015.			

Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs-clés du COSOP	Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
	Le pourcentage de producteurs appuyés, utilisant au moins une méthode de gestion durable de la fertilité du sol, s'est accru d'au moins 30% en fin 2015.		
OS3: Les organisations paysannes (OP) et associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique de leur commune.	A fin 2015, au moins 70% des G/AGR appuyés évoluent en coopérative et sont membres d'une structure villageoise affiliée à une Union Communale de Producteurs/Transformateurs des filières retenues	10% des associations et des organisations économiques locales avec un statut juridique sont formées et assistées pour leur participation au développement communal dans les zones ciblées	Le rôle et les capacités des communes dans la coordination des services et informations économiques adaptés aux petites exploitations familiales et rurales, à travers des partenariats publics-privés, sont améliorés.
	A fin 2015, au moins 70% des MPE appuyés sont membres d'une structure villageoise affiliée à une Union Communale de Producteurs/Transformateurs des filières retenues		
	A fin 2015, au moins 50% des UCP ont établi une convention de partenariat avec l'administration communale qui stipule clairement les attentes réciproques pour le développement de leur filière	80% des associations et organisations économiques locales des communes ciblées sont formées et assistées pour formuler leur besoin en services économiques Des associations et organisations économiques locales sont formées et assistées pour la gestion des infrastructures, des marchés et des informations économiques dans un partenariat public-privé.	10% des communes ciblées ont établi un système d'information et de communication à la base et des partenariats intercommunaux concernant des opportunités économiques locales
	A fin 2015, 80% des infrastructures réalisées dans les communes ciblées sont gérées à travers une convention de partenariat public-privé entre les bénéficiaires (ADV, comités de gestion, groupements) et l'administration communale	80% des associations et organisations économiques locales des communes ciblées sont formées et assistées pour la gestion des infrastructures, des marchés et des informations économiques dans un partenariat public-privé. Le dialogue et l'élaboration d'une vision sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion du développement économique local et des partenariats publics-privés ont été appuyés aux niveaux local et national (à travers un atelier national) et des modèles de réussite sont promus	Le rôle des ADV comme porte d'entrée pour les vulnérables ruraux afin de participer aux dynamiques locales a été examiné et communiqué

Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs-clés du COSOP	Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
	A fin 2015, au moins 50% des communes ciblées assurent la diffusion des informations économiques (mercuriales, disponibilité en denrées) à partir des données collectées et traitées par ONASA	Au moins 50% des associations et organisations économiques locales des communes ciblées bénéficient des services économiques (accès aux intrants, recherche de débouchés, ...) des mairies et autres acteurs économiques	

Appendice II : Cadre de gestion des résultats du COSOP: situation depuis l'examen des résultats du COSOP

Le niveau de réalisation des objectifs a été déterminé en calculant la valeur actuelle des indicateurs de succès dans le cadre révisé de gestion des résultats du COSOP. Les tableaux 10 à 12 qui suivent rendent compte de la performance atteinte, assortie de quelques observations.

Performances réalisées par rapport à l'objectif stratégique 1

N°)	Indicateurs de résultats de l'objectif stratégique 1	Mesure des indicateurs	Performance à fin juin 2014	Performance à fin COSOP	Cible à fin COSOP (2015)	Observations
1.1	Au moins 60% des MPE et AGR appuyés dans les filières retenues et ayant soumis une demande de crédit ont accès à un crédit adapté (par rapport au coût du crédit, au montant octroyé, à la durée et à la période d'octroi) à leurs besoins d'ici 2015.	Nombre de MP ayant obtenu de crédits adaptés/Nombre de MP ayant recours aux crédits (approuvés par les CRA et le CNA).	15.87%	32.61%	60%	Réticence des SFD à participer aux mécanismes de financement des microprojets. Délais exagérés de mise en place des crédits. Lourdeur administrative du PACER. Parfois certains promoteurs impatients augmentent leur apport propre pour annuler le crédit.
1.2	Au moins 25% des SFD performants ayant exprimé un besoin de financement auprès de la caisse centrale de l'ASF-Benin et des autres IF ont accès à des ressources additionnelles d'ici 2015.	Nombre de SFD performants ayant obtenu de financement/Nombre de SFD performants ayant exprimé le besoin de financement.	100%	50%	25%	Sur les 10 SFD partenaires, 5 ont eu accès à des ressources additionnelles du FNM.

N°)	Indicateurs de résultats de l'objectif stratégique 1	Mesure des indicateurs	Performance à fin juin 2014	Performance à fin COSOP	Cible à fin COSOP (2015)	Observations
1.3	100% des SFD partenaires du ProCaR adhèrent aux meilleures pratiques du secteur de la microfinance (respect des instructions de la BCEAO et de l'UEMOA) d'ici 2015.	Nombre de SFD partenaires du ProCaR respectant les instructions de la BCEAO et de l'UEMOA d'après la CSSFD/Nombre de SFD partenaires du ProCaR.	75%	90%	100%	Avec l'appui du PAPSFRFA, le processus de demande d'agrément de l'ASF-Bénin est conclu.
1.4	Au moins 30% des crédits des SFD partenaires des projets sont alloués aux femmes d'ici 2015.	Montant de crédits des SFD partenaires des projets alloués aux femmes /montant total des crédits alloués par les SFD partenaires des projets.	55.13%	33%	30%	Cible atteinte voire dépassée. Les femmes ont été touchées surtout à travers les G/AGR. Pour ce qui les MPE, ce chiffre est de 18%.
1.5	Au moins 20% des crédits des SFD partenaires des projets sont alloués aux jeunes (15-35 ans) d'ici 2015.	Montant de crédits des SFD partenaires des projets alloués aux jeunes /Montant total des crédits alloués par les SFD partenaires des projets.	2%	14% / 40%	20%	En ajoutant les crédits approuvés en 2015 pour les jeunes du PPEA et placés début 2016, la performance atteint 40% dépassant la cible de 20%.
1.6	Au moins 20% des crédits des SFD partenaires du ProCaR sont alloués aux ménages pauvres d'ici 2015.	Montant de crédits des SFD partenaires des projets alloués aux ménages pauvres / Montant total des crédits alloués par les SFD partenaires des projets.	Données nécessaires non disponibles	Données nécessaires non disponibles	20%	La fiche d'identification du promoteur n'a pas été revue comme recommandé par la RMP/COSOP de juin 2014.

Source: Mission de revue finale du COSOP

Performances du programme par rapport à l'objectif stratégique 2

N°)	Indicateurs de résultats de l'objectif stratégique 2	Mesure des indicateurs	Performance à fin juin 2014	Performance à fin COSOP (2015)	Cible à fin COSOP (2015)	Observations
2.1	Les rendements moyens des cultures des filières retenues sont accrus d'au moins 30% au niveau des promoteurs appuyés à fin 2015.	Accroissement moyen des rendements des cultures au niveau des micro-projets de production exprimé en pourcentage.	321,64% ²³	33.92%	30%	Les rendements obtenus en deuxième campagne sont comparés à ceux obtenus sans l'appui (sans ananas et soja). Les données de la troisième campagne ne sont disponibles que pour les cultures maraîchères.
2.2	Les rendements moyens des cultures des filières retenues sont accrus d'au moins 30% dans les communes d'intervention en fin 2015.	Accroissement moyen des rendements des cultures concernées exprimé en pourcentage.	19,48% ²⁴	25,26%	30%	
2.3	Le pourcentage de producteurs appuyés utilisant au moins une méthode de gestion durable de la fertilité du sol s'est accrue d'au moins 30% en fin 2015.	(Pourcentage actuel de producteurs appuyés utilisant au moins une méthode de gestion durable de la fertilité du sol (-) pourcentage de producteurs appuyés utilisant au moins une méthode de gestion durable de la fertilité du sol avant l'appui / pourcentage de référence de producteurs appuyés utilisant au moins une méthode de gestion durable de la fertilité du sol avant l'appui) X 100	Non disponible	40%	>= 30%	Utilisation du compost est en train de passer de plus en plus dans les habitudes des promoteurs.

²³ Les données utilisées sont à prendre avec prudence

²⁴ Sur la base des statistiques du MAEP: Réalisations de la campagne agricole 2013-2014, les données de 2013-2014

N°)	Indicateurs de résultats de l'objectif stratégique 2	Mesure des indicateurs	Performance à fin juin 2014	Performance à fin COSOP (2015)	Cible à fin COSOP (2015)	Observations
2.4	Au moins 10% des unions communales et régionales des filières retenues ont signé et exécuté un contrat de marché avec les opérateurs privés en fin 2015.	(Nombre d'unions communales et régionales des filières retenues ayant signé et exécutés un contrat de marché avec les opérateurs privés/Nombre d'unions communales et régionales des filières retenues appuyés) X 100	1%	Données non disponibles au niveau d'unions communales et régionales	10%	L'accès au marché est de plus en plus ciblé dans les appuis aux promoteurs à travers l'organisation des formations, des visites d'échanges, des salons CVA et la participation à des foires nationales et régionales. Au total 55 contrats de commercialisation ont été signés comme résultats des salons CVA. 55.
2.5	Au moins 40% des bénéficiaires (membre de G/AGR, MER, MPE, membre de bureau d'ADV, membre des OPA, dirigeants d'ASF) appuyés sont des femmes en fin 2015.	(Nombre de femmes appuyées/Nombre total de bénéficiaires appuyés) X 100	59%	47%	40%	Le chiffre de 2015 ne prend pas en compte les ADV. Ceci ne devrait pas trop changer la performance.
2.6	Au moins 40% des bénéficiaires (MER, MPE, membre de groupement AGR, membre de bureau d'ADV, membre des OPA, dirigeants d'ASF) appuyés sont des jeunes (15-35) à fin 2015.	(Nombre de jeunes (15-35) appuyés/Nombre total de bénéficiaires appuyés) X 100	37%	34%	40%	Seuls les chiffres de MPE et OPA sont exploités. Sans les jeunes de PPEA, la performance atteinte est 26%. A mettre à jour avec les données des ASF, ADV et groupements.
2.7	Au moins 30% des bénéficiaires (MER, MPE, membre de groupement AGR, membre de bureau d'ADV, membre des OPA, actionnaires d'ASF) appuyés sont originaires de ménages pauvres en fin 2015.	(Nombre de bénéficiaires appuyés originaire de ménage pauvre/Nombre total de bénéficiaires appuyés) X 100 (Enquête)	Données non collectées jusque-là.	Données non collectées jusque-là.	30%	Recommandation de la RMP de juin 2014 non exécutée.

Source: Mission de revue finale du COSOP.

Evolution des rendements cultureux pour les filières retenues dans l'ensemble des communes d'intervention

Cultures	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Accroissement par rapport à 2010-2011
	REND (Kg/Ha)						
Riz	2 798	4 160	3 383	3 130	3 266	3 288	17,51%
Manioc	12 501	18 061	13 333	13 395	14 096	12 277	-1,79%
Igname	13 282	16 389	13 690	15 057	14 860	12 914	-2,77%
Patate douce	4 812	6 262	6 415	5 892	5 698	5 302	10,20%
Taro	2 112	5 705	6 904	1 879	2 063	2 075	-1,77%
Soja	831	893	887	965	986	1 016	22,26%
Tomate	6 191	5 795	6 771	8 211	8 994	8 047	29,98%
Piment	1 742	2 352	3 089	2 670	2 799	3 189	83,07%
Gombo	3 302	3 739	3 874	3 582	3 269	3 215	-2,63%
Légume feuille	3 216	4 818	7 267	7 770	7 662		138,25%
Oignon	15 521	14 542	40 255	17 775	16 171	17 155	10,53%
Ananas	53 250	79 577	57 361	53 434			0,35%
Accroissement moyen des rendements des cultures par rapport à 2010-2011							25,26%

Source: Statistiques du MAEP

Evolution des rendements de production végétale à l'hectare des MPE/AGR et des bas-fonds aménagés

Filière	Cultures	Nombre de sites	Rendement moyen avant aménagement ou le microprojet (t/ha)	Rendement moyen après aménagement par PACER ou le microprojet (t/ha)	Taux d'accroissement du rendement moyen par rapport à la campagne 0	Nombre de sites	Rendement moyen après aménagement par PACER ou le microprojet (t/ha)	Taux d'accroissement du rendement moyen par rapport à la campagne 0	Nombre de sites	Rendement moyen après aménagement par PACER ou le microprojet (t/ha)	Taux d'accroissement du rendement moyen par rapport à la campagne 0
			Campagne 0	1ère campagne après l'aménagement ou le microprojet	(%)		2ème campagne après l'aménagement ou le microprojet	(%)		3ème campagne après l'aménagement ou le microprojet	(%)
Riz	Riz	5	2,16	4,92	127,80%	2	6,25	189,60%			
R&T	Manioc	2	13,5	18	33,30%	1	17	25,90%			
Maraîchage	Tomate	11	8,4	25,3	199,80%	7	5,9	-29,90%	3	15,8	87,10%
	Oignon	6	3,8			4	5,2	34,40%	5	9,04	135,30%
	Carotte	6	9,3	18,09	94,50%	2	2	-78,50%	1	2,15	-76,90%
	Piment	4	0,99			4	1,6	62,00%	1	4,75	381,00%
	Laitue	3	15,12	18,47	22,20%						
	Légumes feuille locaux	3	29,83	36,02	20,70%						
Moyenne d'accroissement					83,05%			33,92%			131,63%

Source: Rapport annuel d'activités 2015 du ProCaR

Performances du programme par rapport à l'objectif stratégique 3

N°)	Indicateurs de résultats de l'objectif stratégique 3	Mesure des indicateurs	Performance à fin juin 2014	Performance à fin COSOP	Cible à fin COSOP (2015)	Observations
3.1	A fin 2015, au moins 70% des G/AGR appuyés évoluent en coopérative et sont membres d'une structure villageoise affiliée à une Union Communale de Producteurs/ Transformateurs des filières retenues	Nombre de G/AGR appuyés ayant un statut de coopérative et affiliés à une UCP/T X 100 / 200	0%	22%	70%	Sur la base des informations fournies par les points focaux auprès des CARDER.
3.2	A fin 2015, au moins 70% des MPE appuyés sont membres d'une structure villageoise affiliée à une Union Communale de Producteurs/Transformateurs des filières retenues	Nombre de MPE appuyés et affiliés à une UCP/T X 100 / 400	Données non disponibles	21%	70%	
3.3	A fin 2015, au moins 50% des UCP ont établi une convention de partenariat avec l'administration communale qui stipule clairement les attentes réciproques pour le développement de leur filière	Nombre de conventions (UCP/Commune) X 100 / Nombre total de communes ciblées	Idem	0%	50%	C'est seulement dans 2 communes qu'il y a de convention entre mairie et OPA,
3.4	A fin 2015, 80% des infrastructures réalisées dans les communes ciblées sont gérées à travers une convention de partenariat public-privé entre les bénéficiaires (ADV, comités de gestion, groupements) et l'administration communale	Nombre de conventions (bénéficiaires/Commune) X 100 / Nombre total des infrastructures réalisées	1%	21%	80%	13 sur les 62 achevés font l'objet d'une convention de PPP.
3.5	A fin de 2015, au moins 50% des communes ciblées assurent la diffusion des informations économiques (mercuriales, disponibilité en denrées) à partir des données collectées et traitées par ONASA	(Nombre de communes où les informations économiques sont diffusées à partir des données collectées et traitées par ONASA) X 100 / Nombre total des communes ciblées	0% (A l'exclusion de la diffusion directement faite actuellement par ONASA)	0% (A l'exclusion de la diffusion directement faite actuellement par ONASA)	50%	R.A.S.

Source: Mission de revue à mi-parcours du COSOP.

Appendice III : Matrice de notation (conforme à la méthodologie d'évaluation d'IOE)

Critères	Notation
Evaluation du programme pays	
Impact pauvreté rurale	4
Pertinence	5
Efficacité	4
Effizienz	3
Durabilité	3
Égalité de genre	3
Innovation et reproduction à plus grande échelle	3
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	4
Adaptation au changement climatique	3
Concertation sur les politiques	3
Gestion des savoirs	3
Partenariats	4
Evaluation globale	4
Evaluation de la performance	
Performance du FIDA	4
Performance du Gouvernement	4

Appendice IV: Résumé du COSOP 2011-2015²⁵ et des opérations du FIDA

1. Depuis 1978, le FIDA a financé douze interventions pour le développement rural au Bénin, pour un montant total de 171,8 millions d'USD. La vision du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour son partenariat au Bénin est la suivante: i) être le partenaire de choix du Gouvernement béninois pour l'appui aux petits paysans et aux jeunes ruraux afin de passer d'une stratégie de subsistance à une stratégie orientée vers le marché, et ce durablement; ii) contribuer à la naissance de communautés rurales dynamiques et capables de fournir les services intégrés et adaptés aux petites exploitations dans les zones d'intervention; iii) être l'un des principaux partenaires du Gouvernement béninois s'agissant d'innovation dans le domaine de la finance rurale au Bénin, en partenariat avec les institutions nationales et internationales et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF); et iv) faire en sorte que les initiatives du programme du FIDA soient de plus en plus orientées vers les institutions nationales et gérées par celles-ci.
2. Le COSOP 2011-2015 a prévu une approche filière pour adresser trois domaines interdépendants: i) le financement rural de proximité; ii) le renforcement de la productivité agricole et l'intégration durable des petites et moyennes exploitations rurales dans des filières agricoles; et iii) la participation des institutions locales à l'orientation du développement économique communal. Cinq filières ont été touchées à savoir: le riz, les racines et tubercules, l'ananas, les cultures maraîchères et le soja.
3. Le cadre indicatif de financement du COSOP 2011-2015 est déterminé par le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA. Dans le cas du Bénin, le score SAFP lui a valu une allocation totale de 24,689 millions de DTS pour la période 2010-2012, et de 22,659 millions pour la période 2013-2015. Depuis 2009, le financement octroyé au Bénin au titre du SAFP est à 50% sous forme de prêt et à 50% sous forme de don. Ce financement devait permettre de renforcer le PACER par deux nouveaux projets: i) le financement rural (OS1) à partir de 2012-2013; et ii) l'appui aux institutions de base (OS3) en 2013-2014. Le secteur agricole est dominé par les petites exploitations familiales, dont le nombre est estimé à 550 000, avec une taille moyenne de 1,7 hectare. Une analyse de leur environnement institutionnel et de leurs contraintes justifie le choix des trois objectifs stratégiques. Il est prévu de mettre l'accent sur l'amélioration de la durabilité des acquis, sur l'exploitation des tendances positives de l'environnement institutionnel et sur la valorisation des exploitations de taille moyenne en tant que facilitateurs d'un couloir de transition des petites exploitations vers une taille moyenne.
4. Au regard de l'évolution du contexte national, et sur requête du Gouvernement, le COSOP 2011-2015 a été révisé, pour prendre en compte le projet maraîcher et différer l'avènement du projet d'appui aux institutions de base pour le prochain COSOP.
5. Les programmes qui ont, dans une certaine mesure, contribué au présent COSOP 2011-2015 sont: le PADPPA (2003-2011), le PADER (2007-2012), le PACER (2010-2016), le PAPSFRA (2014-2022) et le PADMAR (2015-2022) dont l'accord de financement est en attente de ratification au niveau de l'Assemblée Nationale.
6. Le Programme d'Appui au Développement Rural² (PADER), achevé le 31 mars 2012 après 5 années d'exécution, avait pour objectif principal de contribuer de manière significative à l'allègement de la pauvreté au Bénin à travers l'augmentation des revenus des ménages ruraux. Les objectifs spécifiques étaient de: (i) contribuer au développement de l'économie rurale à travers la mise en œuvre d'AGR et de MER; (ii) assurer le développement d'un réseau viable de services de financement rural de

²⁵ Extrait du COSOP

proximité et adapté aux besoins des pauvres et des MER, notamment des femmes; (iii) renforcer les capacités des institutions et des acteurs au niveau communautaire; et (iv) renforcer la concertation et les synergies entre les programmes du FIDA et avec les partenaires stratégiques. Il venait consolider les acquis du Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER) et du Projet de Microfinance et Commercialisation (PROMIC), en appuyant les groupements d'Activités Génératrices de Revenus (G/AGR), les Micro Entreprises Rurales (MER), les Associations de Services Financiers (ASF) et autres instances rurales chargées du développement communautaire.

7. Avec la crise alimentaire de 2008 et la clôture du Programme de développement des racines et tubercules (PDRT) dont certaines activités étaient restées inachevées, les priorités, objectifs, groupes cibles et ressources du programme ont été réorientés. Ainsi, les activités du PADER ont été mises en œuvre en même temps que: (i) un appui à la mise en œuvre du Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA); (ii) le projet de pérennisation des acquis du PDRT (PPA/PDRT); (iii) le Projet de production de semences certifiées de riz et de boutures certifiées de manioc, financé par un don de la Facilité alimentaire de l'Union Européenne (Don UE). Les deux premiers projets ont été exécutés avec les seules ressources du PADER (financières, humaines et matérielles), alors que le dernier disposait au moins de son propre budget.

8. Le PADER était organisé autour de 4 composantes: (1) Composante A "Appui aux activités génératrices de revenus et micro entreprises rurales": A.1 Appui à l'identification et à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) et micro entreprises rurales (MER), A.2 Appui à la mise en marché des produits, A.3 Réalisation et gestion d'infrastructures économiques; (2) Composante B "Accès au financement rural": B.1 Renforcement des capacités des ASF existantes, B.2 Maintien et renforcement des spécificités des ASF, B.3 Mise en place de structures faïtières, B.4 Extension géographique du réseau, B.5 Diversification des produits et services proposés aux groupements et MER; (3) Composante C "Renforcement des capacités des institutions de base" (reformulée à la mi-parcours): C.1 Renforcement du dispositif d'appui-conseil de proximité, C.2 Renforcement des capacités des institutions de base et C.3 Appui à la mise en œuvre des diagnostic participatif au niveau village et Plan de développement villageois (DPNV/PDV) <au lieu de C.1 Appui au développement des capacités des institutions communautaires, C.2 Appui aux communautés villageoises dans la révision et l'actualisation de leurs besoins sociaux et économiques prioritaires>; et (4) Composante D "Coordination et partenariats stratégiques".

9. Le PADER a enregistré 22 376 bénéficiaires directs (environ 63% de femmes) dont 11 424 membres de G/AGR (81% de femmes) et 541 MER (25%), 2 198 dirigeants d'ASF formés (23%) et 851 personnes alphabétisées (50%). Ont également été appuyés: des producteurs de semences certifiées de riz et producteurs de riz de consommation (663 dont 29% de femmes) et producteurs de maïs de consommation (436 - 35%), ainsi que 484 maraîchers (72%) dans le cadre des projets connexes. De plus, la plupart des partenaires d'exécution (14 opérateurs partenaires polyvalents-OPP et 9 opérateurs partenaires spécialisés-OPS, instituts de recherche, services techniques déconcentrés et autres directions) ont été renforcés par le programme (formation, matériel, budget de fonctionnement, etc.) sans être comptabilisés. Le nombre de bénéficiaires indirects s'élève lui à 110 475 pour les actionnaires des 194 ASF appuyées (dont 41% de femmes) et à l'ensemble des communautés des villages où des associations de développement villageois (290 ADV, avec 33% de femmes membres des bureaux) ont été constituées et dotées d'un DPNV/PDV (290), et où des séances d'IEC sont dispensées par les femmes-relais (290 - 100%). Mais ce nombre sera considérablement plus élevé, mais difficile à estimer si l'on tient compte de tous les ménages ayant bénéficié des semences et boutures améliorées/certifiées de riz et manioc produites, et des productions de riz et maïs, distribuées dans le cadre du PUASA, PPA/PDRT et/ou Don UE.

10. En 2009, le PADER devenu un programme-cadre, a initié la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Croissance Economique (PACER) en 2010 à qui certaines activités du PADER et du Don UE ont successivement été relayées.

11. L'objectif général du PACER est de contribuer à la création de conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Trois objectifs spécifiques sont visés: i) appuyer le développement des micro et petites entreprises (MPE) et des Groupements d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) agricoles ou extra agricoles intervenant dans le cadre des filières retenues et contribuant à la croissance économique en milieu rural; ii) appuyer les MPE et AGR dans le développement de leurs organisations professionnelles à la base et dans l'amélioration de leurs capacités pour faciliter leur insertion durable dans les circuits du marché; iii) soutenir la promotion des infrastructures rurales utiles à l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles et à l'augmentation des revenus des populations cibles.

12. Les principaux résultats attendus du PACER sont: i) cinq filières agricoles promues (l'ananas, les cultures maraîchères, les racines et tubercules, le riz et le soja); ii) mise en place d'un fonds d'appui au développement des filières; iii) 400 MPA et 200 AGR bénéficiant d'un accompagnement des opérateurs partenaires; iv) 420 hectares de bas-fonds aménagés révisés à 405 hectares à la revue à mi-parcours; v) 250 kilomètres de pistes rurales réhabilitées; vi) 7500 m² bâtis d'infrastructures de soutien à la mise en marché révisés à 6494 m² à la revue à mi-parcours.

13. Le PACER est mis en œuvre à travers deux composantes (appui au développement des filières et infrastructures rurales) avec l'accompagnement des opérateurs partenaires polyvalents, des opérateurs partenaires spécialisés, des guichets d'économie locale et des partenaires stratégiques.

14. L'objectif général du Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA) est de contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale au Bénin dans les zones d'activité du projet. Son objectif de développement est d'améliorer durablement l'offre des services financiers ruraux adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises agricoles et para-agricoles dans les zones d'activité du projet. Trois composantes sont prévues: i) institutionnalisation et professionnalisation des ASF; ii) renforcement institutionnel et partenariats stratégiques et iii) développement de produits et services financiers adaptés.

15. Les cibles du PAPSFRA sont les SFD, les ASF, les banques et autres institutions financières avec comme résultats attendus: i) 150.000 clients ont utilisé des services financiers ruraux; ii) 300 emplois ruraux sont consolidés et 300 nouveaux emplois sont créés par l'institutionnalisation des ASF; iii) deux systèmes financiers décentralisés, deux banques classiques et l'ASF-Bénin sont renforcés techniquement et financièrement pour le financement des filières agricoles.

16. Le PAPSFRA prévoit des partenariats stratégiques avec: i) d'autres projets (PACER, FAIA, PADA, PASMIF, etc.); ii) des institutions publiques (ANSSFD, DPMF, INSAE, DPP/MAEP); iii) AP SFD (consortium ALAFIA); iv) FNM, FNPEJ, FNDA; v) institutions financières, compagnies d'assurance, GSM; vi) opérateurs partenaires spécialisés et Organisations professionnelles; vii) assistance technique internationale et assistance technique nationale.

17. Les projets actuellement en cours de mise en œuvre sont le PACER et le PAPSFRA.

Appendice V: Termes de référence de la revue à mi-parcours

I. Contexte

1. Le FIDA, en collaboration avec le gouvernement du Bénin et d'autres parties prenantes béninoises, a formulé en 2011 un Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP). Le COSOP a défini le cadre du partenariat stratégique entre le Gouvernement béninois et le FIDA pour la période 2011-2015.
2. Le Programme avait trois objectifs stratégiques: OS 1 - L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services financiers adaptés est amélioré; OS 2 - L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services non financiers et d'information adaptés à leurs besoins est amélioré; OS 3: Les organisations paysannes et les associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique au niveau communal.
3. La mise en œuvre du COSOP et la réalisation des objectifs stratégiques se sont réalisées surtout à travers trois programmes: i) le Programme d'appui au développement rural 2005 – 2012 (PADER); ii) le Programme d'appui à la croissance économique rurale 2009 – 2016 (PACER); et iii) le Projet d'appui à la Promotion des Services Financiers adaptés 2013 – 2022 (PAPSFRA).

II. Objectifs de la mission

4. L'objectif principal de la mission du consultant est d'élaborer un rapport sur l'achèvement du COSOP 2011-2015 en Bénin, incluant une évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP par rapport au "Cadre révisé de gestion des résultats" et de la performance (du FIDA et de l'emprunteur) dans la réalisation des objectifs.
5. Plus particulièrement, l'exercice devra:
 - i. Evaluer l'atteinte des objectifs stratégiques du COSOP sur la base des indicateurs de résultat présentés dans le "Cadre révisé de gestion des résultats »;
 - ii. Evaluer la performance générale du COSOP 2011-2015, incluant les activités relatives ou non aux projets;
 - iii. Evaluer la performance du FIDA dans la conception et dans la gestion de la mise en œuvre du COSOP. Pour ce faire, le consultant devra considérer les facteurs externes et internes qui pourraient avoir influencé la performance;
 - iv. Tirer des enseignements pratiques sur la mise en œuvre du COSOP 2011-2015 pour pouvoir les intégrer dans la formulation d'un nouveau RB - COSOP. Les leçons tirées et les propositions devront faire partie intégrante de l'évaluation.
 - v. Examiner la pertinence des objectifs stratégiques du COSOP par rapport aux orientations et aux programmes nationaux de lutte contre la pauvreté (Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (2011-2015), Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) (2011-2015), Stratégie National de Microfinance).
 - vi. Proposer des recommandations utiles à la conception et la formulation d'un nouveau COSOP en 2017.
6. L'évaluation du Programme d'options stratégiques et de la performance du FIDA et de l'emprunteur sera faite aussi à travers une matrice de cotation (Country Completion Report Rating Matrix), selon le modèle fourni par le FIDA.

III. Résultats attendus de la mission

7. Il est attendu un rapport d'achèvement succinct comportant essentiellement:
 - i. Les conclusions sur l'analyse de la pertinence des objectifs stratégiques du COSOP par rapport aux orientations et aux programmes nationaux de lutte contre la pauvreté mentionnée ci-dessus;
 - ii. Les conclusions de l'évaluation de la performance générale du COSOP 2011-2015, incluant les activités relatives ou non aux projets;
 - iii. Le point du niveau d'atteinte des objectifs stratégiques du COSOP sur la base des indicateurs de résultats présentés dans le «Cadre révisé de gestion des résultats»;
 - iv. L'analyse de la performance du FIDA dans la conception et dans la gestion de la mise en œuvre du COSOP;
 - v. Les enseignements leçons et pratiques tirées de la mise en œuvre du COSOP 2011-2015 pour pouvoir les intégrer dans la formulation d'un nouveau RB – COSOP, de même que les recommandations propositions.

IV. Tâches du consultant

8. Le consultant devra:
 - i. Elaborer le projet du rapport d'analyse de l'achèvement du COSOP 2011-2015, selon le canevas annexé ci-joint;
 - ii. S'entretenir avec toutes les parties prenantes (FIDA, Primature, MAEP et autres ministères impliqués, ProCaR, opérateurs prestataires, etc.);
 - iii. Organiser les visites et enquêtes de terrain nécessaires à la bonne conduite de la mission;
 - iv. Faire des comptes rendus d'étape de la mission avec le FIDA et le ProCaR;
 - v. Préparer l'atelier de restitution des conclusions principales de la mission. La restitution sera organisée avec les représentants du Gouvernement du Bénin, les partenaires et les autres parties prenantes;
 - vi. Intégrer les commentaires et les observations issues de l'atelier de restitution dans le projet du rapport;
 - vii. Intégrer les commentaires reçus après l'examen par les pairs (peer reviewing), en conformité avec les lignes directrices du FIDA (Annexées ci-joint);
 - viii. Finaliser le rapport d'analyse de l'achèvement du COSOP 2011-2015.

V. Déroulement

9. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les coordonnateurs des projets et du Programme-Pays du FIDA au Bénin (ProCaR), avec le point focal du FIDA et avec le bureau pays du FIDA au Sénégal, responsable pour le Bénin. Durant sa mission, le consultant passera en revue les documents suivants (liste non exhaustive):
 - i. Programme d'option stratégique pour le pays (COSOP 2011-2015);
 - ii. Rapport de revue à mi-parcours du COSOP 2011-2015 (Août 2014);
 - iii. Les rapports de Suivi & Evaluation, les indicateurs du System Intégré de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI), et les rapports d'enquêtes d'impact des projets financés par le FIDA;
 - iv. Les rapports d'achèvement, de revue à mi-parcours et de supervision des projets (PADER, PACER, PAPSFRA) financés par le FIDA au Bénin;

- v. Les orientations et les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté (Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, Plan National d'Investissement Agricole, Stratégie Nationale de Microfinance).

VI. Durée de la mission

- 10. La durée totale maximale de la mission est de 35 jours, du 07 avril au 22 juin.
- 11. Le consultant aura à disposition:
 - i. 25 jours de travail pour la préparation du rapport provisoire (avant le 30 mai 2016);
 - ii. 5 jours pour l'organisation de l'atelier (préparation et déroulement, à titre indicatif le 23 et 24 mai 2016);
 - iii. 5 jours pour la finalisation du rapport et l'inclusion des commentaires (avant le 22 juin 2016).

VII. Rapport

- 12. Après l'atelier de restitution, le consultant transmettra le rapport provisoire au FIDA/CPM avant le 30 mai 2016. Le consultant transmettra au FIDA/CPM le rapport final d'analyse de l'achèvement du COSOP 2011-2015 (selon le modèle annexé ci-joint) jugé satisfaisant au FIDA au plus tard le 22 juin 2016.

Appendice VI : Note d'orientation méthodologique

1. L'objectif de la mission est d'élaborer un rapport sur l'achèvement du COSOP 2011-2015 au Bénin, incluant une évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP par rapport au "Cadre révisé de gestion des résultats" et de la performance (du FIDA et du Gouvernement) dans la réalisation des objectifs (voir TdR en annexe 1).
2. Les différents aspects interdépendants, objet de l'évaluation sont illustrés par la figure ci-après.

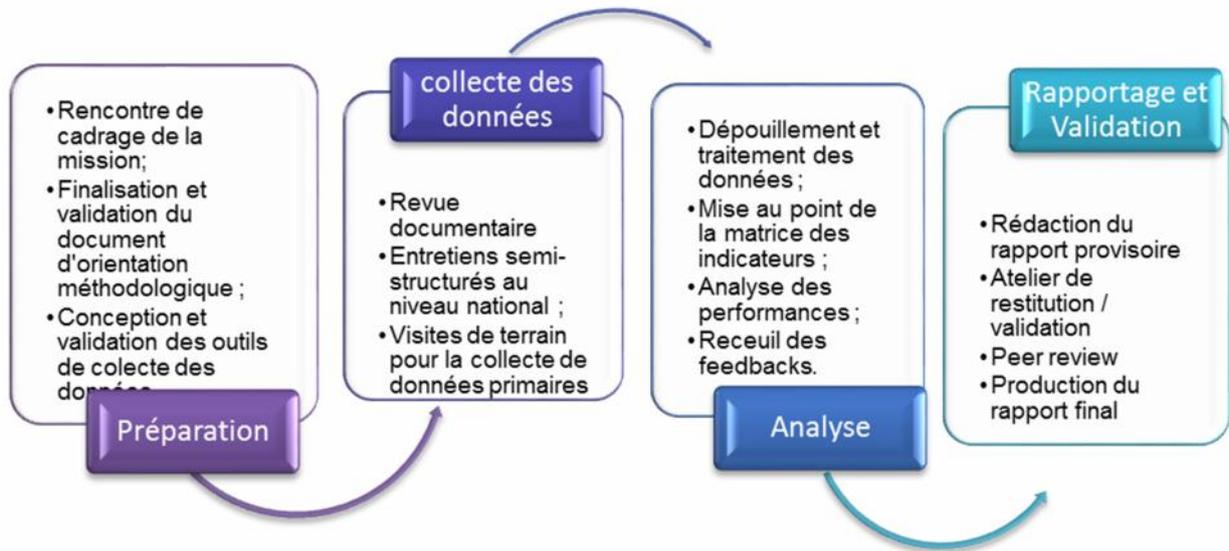


Figure 1: Différents aspects objet de l'évaluation

3. La mission s'est réalisée à travers un processus participatif et inclusif, impliquant toutes les parties prenantes des interventions du FIDA au Bénin. Il s'agit des responsables du FIDA, du PROCaR, du MAEP, des ministères en charge de la microfinance et de la décentralisation, des organisations paysannes et des autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ceci à l'occasion de réunions de cadrage, de visites de terrain et de l'atelier de restitution des résultats.

4. Les différentes phases et étapes du processus sont illustrées par la figure ci-dessous.

Figure 2: Principales phases de la démarche méthodologique



5. Il y a eu deux réunions de cadrage qui ont permis de valider la démarche méthodologique ainsi que les outils de collecte de données, puis de composer l'équipe de la visite de terrain.

6. La visite de terrain a été conduite du 10 au 20 mai 2016 par une équipe interministérielle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et du Ministère du Plan et du Développement (MPD) renforcée par un (01) représentant des Acteurs Non Etatiques en l'occurrence de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCiB) et du Consultant indépendant recruté le FIDA. La démarche utilisée est essentiellement qualitative, caractérisée par des entretiens semi-structurés individuels et de groupe, des focus group sur la base d'un guide d'entretien et l'observation physique des unités de production. La démarche utilisée étant exploratoire, le contenu du guide d'entretien a été ajusté au fur et à mesure en fonction des acteurs et des points d'attention particuliers que la mission souhaitait approfondir. Les acteurs rencontrés comprennent:

- i. Des promoteurs individuels de MPE ayant bénéficié des appuis du PACER.
- ii. Des groupements villageois de producteurs et de transformateurs/trices;
- iii. Des Associations des Structures Financières (ASF) en relation le projet PACER;
- iv. Des staffs des CARDER, notamment les points focaux du PACER;
- v. Des Organisations Professionnelle (OP) au niveau communal et régional;
- vi. Des Associations de Développement villageois (ADV), et
- vii. Des agents des administrations communales.

7. En plus de la visite de terrain, le consultant a collecté des données complémentaires à travers une revue documentaire et des entretiens semi-directifs.

8. La revue documentaire est orientée sur le document de COSOP 2011-2015, le rapport d'évaluation à mi-parcours du COSOP 2011-2015, les rapports de S&E, les indicateurs du SYGRI, les rapports d'enquêtes d'impact des projets financés par le FIDA, les rapports d'achèvement, de revue à mi-parcours et de supervision des programmes (PADER, PACER, PAPSFRA) financés par le FIDA au Bénin. Sont également exploités, les documents relatifs aux évaluations du contexte national et aux orientations stratégiques et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté tels que la SCR (Stratégie de

Croissance et de Réduction de la Pauvreté), le PSRSA (Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole) le PNIA (Plan National d'Investissement Agricole) la Stratégie Nationale de Microfinance, etc.

9. Les entretiens semi-directifs sont conduits avec les parties prenantes sur le plan national. Ces entretiens ont porté sur leur appréciation des projets du FIDA en termes de points forts, les facteurs d'influence, les défis, les bonnes pratiques et les leçons apprises. Un autre point d'attention au niveau national est le fonctionnement du Comité National de Pilotage.

10. Le consultant a travaillé en étroite collaboration avec les coordonnateurs des projets et du Programme-Pays du FIDA au Bénin (ProCaR), avec le point focal du FIDA et avec le soutien du bureau pays du FIDA au Sénégal.

11. Le premier draft du rapport a fait l'objet d'un atelier de restitution et de validation, le 10 juin 2016. Cet atelier qui a regroupé des représentants de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, a permis de partager les conclusions de la mission et de recueillir des observations qui ont été prises en compte dans la présente version. Il reste à intégrer les commentaires et observations du «peer reviewing», pour finaliser le rapport d'analyse de l'achèvement du COSOP 2011-2015.

12. La définition des critères d'appréciation et la liste des questions de base par critère ainsi que le barème de notation sont indiqués dans les tableaux 5 et 6 ci-après.

Définition des critères et liste des questions de base

Critères	Définition*	Questions de base
Impact sur la pauvreté rurale	Impact, positif et négatif, induit par une intervention de développement, directement ou non, intentionnellement ou non, sur les conditions de vie des ruraux pauvres. Quatre domaines d'impact: <ul style="list-style-type: none"> • Revenus et avoirs nets des ménages • Capital humain et social et autonomisation • Sécurité alimentaire et productivité agricole • Institutions et politiques 	<ul style="list-style-type: none"> i) L'initiative a-t-elle eu l'impact prévu sur le groupe cible ? ii) Dans quelle mesure les revenus des bénéficiaires ont-ils changé du fait du projet ? iii) Comment les avoirs nets des ménages ont-ils changé du fait de l'intervention ? iv) Quels changements ont été apportés à la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages et comment s'expliquent ces changements ?

Performance des projets		
Pertinence	Mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement coïncident avec les besoins des bénéficiaires et du pays, les priorités du Fonds et les politiques des partenaires et des donateurs.	<ul style="list-style-type: none"> i) Les objectifs des projets sont-ils conformes aux principaux objectifs du FIDA et du gouvernement visant à promouvoir le développement agricole durable ainsi que les besoins des populations rurales pauvres ? ii) La conception des projets était-elle appropriée (par exemple, en ce qui concerne les composantes, les allocations financières, les arrangements institutionnels, etc.) pour atteindre les objectifs de l'intervention ? et iii) Les projets ont-ils été modifiés pendant la mise en œuvre pour tenir compte des changements du contexte et assurer qu'il conserve leur pertinence ?
Efficacité	Mesure dans laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.	<ul style="list-style-type: none"> i) Dans quelle mesure les objectifs des projets et de ses composantes ont-ils été atteints d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif ? ii) En particulier, quels changements du contexte global (par exemple, cadre légal, situation politique, dispositif institutionnel, chocs économiques, troubles civils, etc.) ont affecté ou sont susceptibles d'affecter l'exécution des projets et ses résultats globaux ? et iii) iii) Quels sont les facteurs relatifs à la conception et à l'exécution des projets qui expliquent les résultats estimatifs en termes d'efficacité ? Existe-t-il des alternatives valides ?
Efficiences	Mesure dans laquelle la conversion des ressources (fonds, compétences spécialisées, temps, etc.) en résultats est économique.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le taux de rentabilité économique au moment de l'évaluation est-il comparable à celui qui avait été calculé lors de la conception ? ii) Quel est le coût du prêt par bénéficiaire (tant au moment de la pré-évaluation qu'à celui de l'évaluation) et est-il comparable à celui d'autres opérations financées par le FIDA (ou par d'autres donateurs) dans le même pays ou dans d'autres pays ? et iii) Quels sont les coûts totaux de gestion des projets par rapport aux coûts totaux des projets et sont-ils comparables à ceux de projets similaires ?
Durabilité des résultats	Probabilité de pérennisation des effets bénéfiques résultant d'une intervention de développement au-delà de la phase de financement extérieur. Ce critère comporte également l'évaluation de la probabilité, pour les résultats effectifs et prévus, de persister en dépit des risques après la fin de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> i) Les activités des projets bénéficient-elles de l'engagement, de la participation et de l'appropriation des communautés locales, des organisations de base et de la population rurale pauvre, et les démarches retenues sont-elles techniquement viables ? ii) Existe-t-il une indication claire de l'engagement du gouvernement après la date de clôture du prêt, en ce qui concerne par exemple l'allocation de fonds à certaines activités, les ressources humaines disponibles, la continuité des politiques favorables aux pauvres, les approches de développement participatives et l'appui institutionnel ? et iii) Quelle est la probabilité que les avantages apportés par les projets persistent après sa clôture et quelle est la résistance probable des activités économiques aux risques après la fin des projets ?
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Mesure dans laquelle les interventions du FIDA ont favorisé l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, par exemple, en ce qui concerne l'accès et les droits des femmes aux actifs, ressources et services; la participation au processus décisionnel; l'équilibre de la charge de travail et l'impact sur les revenus des femmes, la nutrition et les moyens de subsistance.	<ul style="list-style-type: none"> i) Quelles sont les réalisations des projets en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes (accès des femmes aux ressources, avoirs et services; influence des femmes sur la prise de décision; répartition de la charge de travail au sein du ménage; santé des femmes, compétences, revenus et nutrition; relations entre les sexes au sein des ménages, des groupes et des collectivités dans la zone des projets; etc.) ? ii) Quel pourcentage des ressources des projets a été investi dans des activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ? et ce pourcentage est-il comparable à d'autres projets financés par le FIDA ? iii) Dans quelle mesure les projets a-t-il défini et suivi des résultats ventilés par sexe pour s'assurer que les objectifs en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes étaient

		<p>atteints ?</p> <p>iv) La structure d'exécution des projets était-elle adéquate pour soutenir la mise en œuvre effective des objectifs en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes ?</p>
Innovation et reproduction à plus grande échelle	Mesure dans laquelle les actions de développement du FIDA: i) sont parvenues à introduire des approches novatrices de réduction de la pauvreté rurale; et ii) ont été reproduites à plus grande échelle (ou le seront vraisemblablement) par les autorités gouvernementales, les organisations de donateurs, le secteur privé et d'autres institutions.	<p>i) Quelles sont les caractéristiques de l'innovation ou des innovations promues par l'intervention ? Sont-elles cohérentes avec la définition de ce concept adoptée par le FIDA ?</p> <p>ii) Les actions en question sont-elles réellement novatrices ou sont-elles déjà bien établies ailleurs, mais nouvelles dans le pays ou la zone des projets ? Et a-t-on eu recours à des dons pour promouvoir l'innovation ?</p> <p>iii) Quels sont les éléments qui ont été utilisés pour justifier la reproduction à plus grande échelle et les innovations promues avec succès ont-elles été documentées et partagées pour faciliter la reproduction à plus grande échelle?</p> <p>iv) Le FIDA a-t-il pris les devants en s'engageant dans des activités de partenariat et de concertation sur les politiques pour faciliter l'adoption des innovations réussies ? et d'après les éléments dont on dispose, ces innovations ont-elles été reproduites à plus grande échelle et, dans l'affirmative, par qui ? Dans le cas contraire, quelles sont les perspectives au moment de l'évaluation qu'elles puissent être et soient effectivement reproduites à plus grande échelle par le gouvernement, d'autres donateurs ou le secteur privé ? Quelles étaient/sont les modalités de reproduction à plus grande échelle ?</p>
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Mesure dans laquelle les actions de développement du FIDA contribuent à des moyens de subsistance et des écosystèmes résilients. L'accent est mis sur l'utilisation et la gestion du milieu naturel, y compris les ressources naturelles prises au sens des matières premières remplissant une fonction socioéconomique et culturelle, et des écosystèmes et de la biodiversité comprenant les biens et les services qu'ils fournissent.	<p>i) Dans quelle mesure, les projets ont-ils adopté des approches/mesures en faveur de la restauration ou de la gestion durable des ressources naturelles ?</p> <p>ii) Dans quelle mesure les projets ont-ils renforcé la capacité des institutions et des groupes communautaires à gérer les risques environnementaux ?</p> <p>iii) Dans quelle mesure les projets ont-ils contribué à réduire la vulnérabilité environnementale de la communauté et a-t-il renforcé la résilience pour une gestion durable des ressources naturelles contribuant à la réduction de la pauvreté) ?</p> <p>iv) Dans quelle mesure les projets ont-ils contribué à la durabilité environnementale et sociale à long terme ?</p> <p>v) Dans quelle mesure les projets ont-ils respecté les procédures d'évaluation des risques environnementaux et sociaux requises (par exemple les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique), notamment une réelle consultation avec les communautés affectées et vulnérables et s'est-il conformé aux normes environnementales et sociales applicables du pays ou du FIDA, de manière à garantir que tout effet préjudiciable soit évité ou géré/atténué, le cas échéant par la mise en œuvre de plans efficaces de gestion environnementale et sociale, y compris un suivi et une supervision efficaces?</p>
Adaptation au changement climatique	Contribution du projet à réduire les répercussions négatives du changement climatique grâce à des actions spécifiques d'adaptation ou de réduction des risques.	<p>i) Dans quelle mesure les projets ont-ils démontré une sensibilisation aux risques climatiques actuels et futurs et leur analyse ?</p> <p>ii) Quels étaient les montants et la nature des fonds alloués à l'adaptation aux risques liés au changement climatique ?</p> <p>iii) Quels sont les facteurs les plus importants qui ont aidé les populations rurales pauvres à restaurer la base de ressources naturelles et l'environnement qui ont été ou ont pu être affectés par le changement climatique ?</p>
Performance des partenaires: FIDA Gouvernement	Contributions apportées par les partenaires à la conception, à l'exécution, au suivi, à la présentation des résultats, à la	<p>i) Dans quelle mesure les observations et les recommandations formulées à la suite des processus d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité, y compris des évaluations, ont-elles été intégrées à la conception finale du programme ?</p> <p>ii) Le FIDA disposait-il d'un système d'autoévaluation efficace ? En</p>

	<p>supervision et à l'appui à l'exécution ainsi qu'à l'évaluation du projet. Les résultats obtenus par les partenaires seront évalués sur une base individuelle, compte tenu du rôle et des responsabilités attendus de chacun d'eux durant le cycle de vie du projet.</p>	<p>particulier, la supervision et l'appui à l'exécution étaient-ils suffisants et un examen à mi-parcours a-t-il été entrepris en temps voulu, et la performance du portefeuille a-t-elle fait l'objet d'un suivi continu ?</p> <p>iii) Le FIDA a-t-il exercé ses responsabilités fiduciaires et de développement de manière appropriée, en veillant à ce que les projets aient de solides systèmes de gestion financière, à ce que les rapports d'audit soient présentés en temps opportun, à ce que les dispositions des accords de financement soient pleinement appliquées, etc. ?</p> <p>iv) Quel soutien le bureau de pays du FIDA (le cas échéant) a-t-il offert au programme de pays et aux différentes opérations ? et</p> <p>v) Le FIDA a-t-il prêté une attention suffisante à la coopération et au dialogue avec les agences des Nations Unies ayant leur siège à Rome ?</p> <p>vi) Le Gouvernement a-t-il veillé à ce qu'une enquête de référence soit réalisée en temps voulu et que des systèmes de S&E performants soient correctement mis en place ?</p> <p>vii) Comment les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ont-ils été utilisés et le rapport d'achèvement du projet a-t-il été fourni en temps opportun et était-il de la qualité voulue ?</p> <p>viii) Les ressources de contrepartie (fonds et personnel) fournies étaient-elles conformes à l'accord au stade de la conception ?</p> <p>ix) Des rapports d'audit ont-ils été réalisés et soumis selon les besoins ?</p> <p>x) Les procédures de circulation des fonds et de passation des marchés ont-elles permis de respecter les délais d'exécution ?</p> <p>xi) Le Gouvernement avait-il la capacité requise à tous les niveaux pour mettre en œuvre le programme conformément au calendrier ?</p>
--	--	--

Barème de notation

Note	Appréciation	Explication	Catégorie
6	Très satisfaisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité (projet, programme, hors prêt, etc.) a atteint ou dépassé tous les principaux objectifs, cibles, attentes, résultats (ou effets) et pourrait être considérée comme un modèle dans sa typologie de projets.	Satisfaisant
5	Satisfaisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité a atteint la quasi-totalité (à titre indicatif, plus de 80 à 95%) de ses principaux objectifs, cibles, attentes, résultats (ou effets).	
4	Plutôt satisfaisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité a atteint la majorité (à titre indicatif, entre 60 et 80%) de ses principaux objectifs, cibles, attentes, résultats ou effets. Toutefois, un nombre important d'entre eux n'a pas été atteint.	
3	Plutôt insuffisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité n'a pas atteint ses principaux objectifs (à titre indicatif, moins de 60%), cibles, attentes, résultats ou effets.	Insuffisant
2	Insuffisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité a atteint seulement une minorité de ses objectifs, cibles, attentes, résultats ou effets.	
1	Très insuffisant	Du point de vue du critère concerné, l'activité (projet, programme, hors prêt, etc.) n'a atteint pratiquement aucun de ses objectifs, cibles, attentes, résultats ou effets.	

Appendice VII : Informations générales sur le pays

A. Généralités sur le pays

1. Le Bénin est un pays d'Afrique occidentale dont la superficie totale est de 114 763 km². Il partage ses frontières avec le Togo à l'ouest, le Nigéria à l'est, le Burkina Faso au nord-ouest, le Niger au nord et l'océan Atlantique au sud. D'après les résultats provisoires du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, réalisé en 2013, la population du Bénin s'élève à 9 983 884 habitants résidents des deux sexes dont 5 115 704 personnes de sexe féminin soit 51,2% de la population totale, ce qui correspond à un rapport de masculinité de 95,3 hommes pour 100 femmes. Le taux de croissance s'est établi à 3,5% contre 3,23% pour la période 1992-2002. En 2015, la population est estimée à 10 448 647²⁶. La densité moyenne est de 92,7 habitants au km² en 2015. Le Bénin a une population jeune, puisque plus de la moitié de ces habitants a moins de 18 ans. L'espérance de vie à la naissance était de 61,47 ans en 2015.²⁷
2. En termes de développement humain, le pays figure parmi les pays les moins développés. Il se classait 166^{ème} sur 188 sur l'indice de développement humain (IDH) publié en 2015.

B. Importance du secteur agricole dans l'économie nationale

3. La croissance du PIB agricole a été effective au cours des six dernières années. En effet, après la baisse de croissance enregistrée en 2010, on note une relance de la croissance du PIB agricole qui est passée de 1,5% en 2010 à 6,3% en 2013 et à 6,5% en 2014, soit une augmentation de 5 points. Notons que le PIB agricole (en milliards de francs CFA constants) est passé de 438,4 en 2012 à 556 en 2014.
4. La contribution du secteur agricole au PIB a évolué de manière erratique au cours des six dernières années avec une moyenne de 32,7%. Par rapport à 2013, on note une baisse de 0,5 point due à la hausse de 0,8 point observée au niveau de la contribution du secteur tertiaire, au détriment des secteurs primaire et secondaire (baisse de 0,2 point).
5. Le taux de croissance du PIB réel devrait se situer entre 5,5 et 6 % en 2015. Après avoir progressé entre 2012 et 2013, la croissance avait fléchi à 5,4 % en 2014 puis à 5,7 % en 2015, en raison principalement du ralentissement des activités de réexportation vers le Nigéria et de la baisse de la production agricole.
6. Le secteur agricole demeure donc un secteur prépondérant dans l'économie béninoise comme dans celle des pays de l'Afrique Subsaharienne. Il contribue considérablement à la croissance économique et induit par la même occasion une performance des secteurs secondaires et tertiaires en leur fournissant les matières premières indispensables à leur développement. Cependant, le pays est exposé à un certain nombre de chocs exogènes, au premier rang desquels figurent les conditions météorologiques, les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole) et la situation au Nigéria. Egalement, un autre facteur de vulnérabilité découlait des engagements conditionnels liés au contrôle qu'exerçait l'État sur le secteur du coton (Banque Mondiale, 2016). Des engagements que le nouveau gouvernement a tôt fait de limiter.
7. La balance commerciale agricole du Bénin est fortement déficitaire car les importations d'intrants agricoles, de produits agricoles et agroalimentaires supplantent nettement les exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Cette balance commercialise, en termes absolues se creuse d'année en année, bien que les exportations augmentent chaque année et que l'objectif du PSRSA/PNIA qui était d'accroître de 50% en 2015, le volume des exportations des produits agricoles soit largement atteint. En effet, les exportations sont déjà passées de 20.302 tonnes en 2008 à 408.191 tonnes en 2014, soit 85,29% d'accroissement. Selon les données de l'INSAE, moins de 20% des importations sont couvertes par les exportations sur les 5 dernières années (2011-2015). Cette situation appauvrit davantage le secteur agricole et par

²⁶ Statistiques-mondiales – BENIN, 2015. <http://www.statistiques-mondiales.com/benin.htm/>

²⁷ Statistiques-mondiales – BENIN, 2015. <http://www.statistiques-mondiales.com/benin.htm/>

ricochet l'économie béninoise car il y a plus de sorties que d'entrées de devises. Il est donc impérieux de renverser la tendance en appuyant fortement la diversification et la promotion d'autres filières agricoles en dehors du coton (ananas, anacarde, crevettes, palmier à huile, etc.), susceptibles d'impulser l'amélioration des exportations en vue de réduire les importations.

C. Situation de la pauvreté entre 2011 et 2015

8. L'analyse de l'évolution de la consommation des ménages, entre 2011 et 2015, montre que la dépense annuelle par tête en termes réels est passée de 226 440 FCFA à 223 402 FCFA, soit une baisse d'environ 1,34%. Elle est cependant plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce repli dans la dépense par tête des ménages peut être assimilé à une baisse du niveau de vie entre 2011 et 2015.

9. Selon les résultats de l'EMICoV 2015, de 2011 à 2015, le seuil de pauvreté global a connu un accroissement d'environ 16,5%. Il est passé de 120 839 FCFA par tête en 2011 à 140 808 FCFA en 2015. En référence à ce seuil de pauvreté calculé en 2015, la proportion de personnes pauvres (P0) s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. De même, la profondeur de la pauvreté (P1), a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015.

10. La pauvreté s'est donc aggravée entre 2011 à 2015. Et bien que cette aggravation soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6% des individus sont touchés. En milieu rural, quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015. Les ménages dirigés par une femme s'en sortent comparativement mieux. Cette pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes.

11. Il faut aussi noter une légère hausse des inégalités mais plus accentuée au niveau des femmes entre 2011 et 2015. Les indices d'inégalité ont augmenté quel que soit le sexe du chef de ménage. Pour les ménages dirigés par les femmes, l'indice est passé de 0,441 en 2011 à 0,454 en 2015, soit une hausse de 0,013 point contre 0,003 pour les ménages dirigés par les hommes.

D. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

12. Selon le rapport d'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA 2013), 13 communes ont été en insécurité alimentaire sévère durant l'année 2013, soit une proportion de 16,88% sur l'ensemble des communes. Comparés aux résultats de 2012, où 12,99% des communes étaient dans cette situation, on note un écart de plus de 3 points. Ainsi, entre les deux années, la situation des communes s'est aggravée.

13. L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle utilisant l'outil Cadre Harmonisé (CH), a permis d'identifier les zones à risque et d'estimer les populations vulnérables en situation courante (mars-avril-mai 2016) et situation projetée (juin-juillet-août 2016). En fonction de la sévérité de l'insécurité alimentaire, le CH classe les zones en cinq phases à savoir: phase 1 (Minimale), phase 2 (Stress ou sous pression), phase 3 (Crise), phase 4 (Urgence) et phase 5 (Famine).

14. En situation courante, aucune commune n'est en phase de crise. Les communes en phase 2 sont au nombre de 19 sur 77 (soit 25%) (Ex. Cobly, Banikoara). Dans ces communes, les moyens d'existences des ménages sont sous pression du fait de leur niveau de pauvreté élevé et du manque d'accès à une alimentation adéquate et à une eau potable. Les communes en phase 1 sont au nombre de 58 (ex. Boukombé, Kérou). La bonne accessibilité aux aliments, le taux de couverture des besoins céréaliers adéquats et le faible niveau de pauvreté constituent les principaux facteurs œuvrant pour la sécurité alimentaire de ces 58 communes. On retrouve néanmoins dans ces communes des populations en phase 2 qui constituent les ménages les plus pauvres et indigents qui se retrouvent structurellement dans cette situation mais qui sont aussi affectés par des taux de malnutrition chronique élevée. En situation projetée, 23 communes sur les 77

(soit 30%) sont classées en phase 2. Cette situation est essentiellement liée à l'installation de la soudure dans la partie septentrionale du pays. Les 54 autres communes sont classées en phase 1 (ONASA, 2016).

15. Selon les données de l'EDS 2011 et de MICS 2015, la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale est passée de 21,3% en 2011 à 18% en 2015 (INSAE, 2015). Selon les résultats des enquêtes AGVSAN 2009 et MICS 2014, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est passée de 4,7% en 2009 à 4,5% en 2014 dont respectivement 0,7 et 0,9 de malnutrition aiguë sévère. Au niveau national, la proportion d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition chronique est passée de 37% en 2009 à 34% en 2014 dont 12,2% et 12,1 % de retard de croissance sévère. Dans tous les départements du Bénin (sauf Littoral) plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique, ce qui traduit une situation nutritionnelle grave selon les seuils établis par l'OMS.

16. Les niveaux de malnutrition des femmes de 15-49 ans d'après l'EDS 2001, l'EDS 2006 et l'EDS 2011-2012 montrent une tendance à la baisse. La proportion de femmes présentant un état de déficience énergétique chronique a diminué dans le temps, passant de 11 % en 2001 à 9 % en 2006 puis à 6 % en 2011-2012. Par contre, la proportion de femmes présentant un surpoids ou obèses est restée stable entre 2001 et 2006 (19 %), puis a augmenté entre 2006 et 2011-2012, passant de 19 % à 27 %, soit une augmentation de 42 %.

E. Aperçu des stratégies sectorielles

17. Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, couvrant la période 2011-2015 (SCRPI III), vise à améliorer de façon sensible les conditions de vie de la population. Elle est articulée autour de cinq axes stratégiques que sont: i) L'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie; ii) Le développement des infrastructures; iii) Le renforcement du capital humain; iv) La promotion de la qualité de la gouvernance; et v) Le développement équilibré et durable de l'espace national.

18. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) est le cadre de référence unique de toutes les interventions de développement agricole au Bénin depuis son adoption par le Gouvernement le 12 octobre 2011 avec ces documents connexes que sont: le cadre Institutionnel du Secteur Agricole, la Note d'Orientation pour la Promotion des Filières Agricoles et le Cadre Programmatique.

19. Le PSRSA présente un arrimage cohérent avec les documents cadre de référence au niveau national et international (Bénin 2025-Alafia, OSD, SCRPI III, la Politique Agricole Commune de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD)).

20. Le PSRSA vise à «Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population». L'objectif global est d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et à la réduction de la pauvreté.

21. Cet objectif global est décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir: i) Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations; et ii) Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il est articulé autour de neuf axes stratégiques qui sont: i) Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité; ii) Renforcement de l'accessibilité aux autres intrants; iii) Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible; iv) Mise en place de financements adaptés et accessibles; v) Amélioration de l'accès aux connaissances

professionnelles et aux innovations technologiques; vi) Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles; vii) Sécurisation et gestion de l'accès au foncier; viii) Facilitation de l'accès aux marchés; et ix) Professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricoles.

22. Ces stratégies sont valables pour les deux objectifs spécifiques définis supra et s'appliqueront de manière transversale aux différentes filières agricoles pour l'élaboration des plans d'actions correspondants. L'accent est essentiellement mis sur le développement des filières agricoles et les orientations fondamentales retenues sont la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

23. La mise en œuvre du PSRSA repose sur les groupes d'acteurs qui exercent en fonction de leurs domaines de compétence respectifs. Il s'agit de l'Etat à travers les ministères sectoriels liés au domaine agricole, des collectivités locales et territoriales et du secteur privé à travers les Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA), le Réseau de Chambres d'Agriculture du Bénin, le secteur privé marchand (CCIB28, UCIMB29, Patronat, etc.), la Société Civile (ONG nationales, internationales et les plateformes) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il est retenu que les acteurs assurent trois catégories de fonctions à savoir: i) les fonctions régaliennes exclusivement réservées à l'Etat; ii) Les fonctions économiques relevant du secteur privé et iii) les fonctions partagées entre le secteur public et le secteur privé.

24. Avec l'avènement du Gouvernement du Nouveau Départ, le PSRSA (2011-2015) est en cours d'actualisation. Le volet agricole du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) confirme les objectifs visés par le PSRSA et ses axes stratégiques ainsi que les orientations fondamentales. Il est prévu de mettre en œuvre une série de mesures stratégiques par sous-secteur. Dans le sous-secteur de la production végétale, six mesures clé ont été identifiées. Il s'agit de: (i) Mettre en œuvre un plan d'investissement massif faisant de la production végétale le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emplois; (ii) Créer une Agence de développement agricole; (iii) Conduire un programme de développement agricole aboutissant à la création de six pôles régionaux disposant chacun d'une école professionnelle de recherches spécifiques; (iv) Mettre à disposition des exploitants agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé; (v) Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitants agricoles; et (vi) Défisicaliser intégralement l'exploitation agricole. L'ensemble des mesures (y compris celles relatives aux sous-secteurs élevage et pêche) et leur adéquation avec les axes stratégiques du PSRSA est présenté dans le tableau ci-après. La cohérence entre les mesures clé du PAG volet agriculture et les axes opérationnels du PSRSA est indiquée dans le tableau 7 ci-dessous.

²⁸ Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

²⁹ Union des Chambres de Métiers du Bénin

Cohérence entre mesures du PAG volet agriculture et le PSRSA

Mesures clés	Axes opérationnels PSRSA correspondants
Déclarer l'agriculture comme secteur prioritaire d'investissement	Axe opérationnel 4
Mettre en œuvre un plan d'investissement massif faisant du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emploi	Axe opérationnel 4 Axe opérationnel 7
Créer une agence de développement agricole pour la définition et la mise en œuvre rapide de programme ambitieux spécifiques par filière et par région	Axe opérationnel 9 Axe opérationnel 1 Axe opérationnel 2
Conduire le programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin	Axe opérationnel 9 Axe opérationnel 7
Mettre à disposition des exploitations agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé	Axe opérationnel 3
Créer par département en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitations agricoles	Axe opérationnel 4
Défiscaliser intégralement les exploitations agricoles (exonération de la TVA sur les produits d'alimentation animale et halieutique)	Axe opérationnel 4
Développer la pratique de stabulation et d'embouche dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie	Axe opérationnel 3 Axe opérationnel 5 Axe opérationnel 7 Axe opérationnel 8
Promouvoir l'insémination artificielle pour l'amélioration des performances des races locales	Axe opérationnel 1 Axe opérationnel 5
Assurer une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties	Axe opérationnel 2
Promouvoir l'élevage de petits ruminants et des espèces à cycles court (volailles, lapins, etc.) dans toutes les communes en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande	Axe opérationnel 1 Axe opérationnel 2 Axe opérationnel 5
Réaliser et entretenir les points d'eau le long des couloirs de transhumance	Axe opérationnel 6 Axe opérationnel 7
Renforcer l'empoissonnement de cours d'eau ciblés	Axe opérationnel 6
Encadrer les acteurs de la pêche avec un accompagnement spécifique pour les acteurs de la pêche maritime	Axe opérationnel 5
Aménager et mettre en valeur à petite et moyenne échelles les infrastructures piscicoles adaptées	Axe opérationnel 6 Axe opérationnel 5 Axe opérationnel 7
Renforcer la capacité des acteurs sur le choix judicieux de sites et modèles de production piscicole performante et durable	Axe opérationnel 5
Organiser avec les privés et les organisations professionnelles la fourniture des intrants et services nécessaires à la pratique aquacole	Axe opérationnel 2 Axe opérationnel 5
Renforcer et étendre les centres de formation aux métiers d'aquaculture	Axe opérationnel 5

25. En ce qui concerne le secteur de la microfinance, la vision définie par les principaux acteurs est: "Le Bénin dispose d'un secteur de microfinance professionnel, viable, intégré au secteur financier et contribuant efficacement à l'accès aux services financiers pour tous d'ici à 2015". L'objectif de développement étant de favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro- entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2015, grâce à des IMF pérennes et pleinement intégrées au système financier. L'accès accru et pérenne aux services financiers contribuera à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'emploi. Il devra permettre aux ménages et aux entrepreneurs d'améliorer leurs revenus et leurs conditions d'existence.

26. Quatre objectifs immédiats reliés à l'objectif de développement ont été fixés: i) l'environnement légal, réglementaire et institutionnel est renforcé dans un sens favorable au développement sécurisé du secteur; ii) les capacités de l'industrie de la microfinance sont renforcées dans le sens de la professionnalisation des IMF qui assurent de façon viable et pérenne une offre de produits et services financiers, notamment dans les zones non encore couvertes; iii) la finance rurale est promue et favorisée; et iv) l'accès des IMF aux ressources est renforcé et assuré grâce à la mise en place de mécanismes qui concourent progressivement à une intégration de la microfinance au secteur financier.

27. Les quatre objectifs immédiats sont déclinés en axes stratégiques de développement et des objectifs et actions spécifiques sont définis pour chaque axe.

Appendice VIII : Alignement du COSOP par rapport aux stratégies nationales et sectorielles

Résultats-clés pour le COSOP	Alignement à la stratégie du pays		
Objectif général du COSOP:	Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques sectoriels		
Objectif général du COSOP: contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique durable et diversifiée et à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des vulnérables ruraux	Les objectifs du SCRPIII en matière d'agriculture sont: (i) de réduire la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition de 33% à 15% à l'horizon 2015; (ii) d'augmenter le volume des exportations de produits agricoles de 50% d'ici à 2015.		
OS1: l'accès des producteurs et micro-entrepreneurs ruraux vulnérables et potentiellement actifs aux services financiers adaptés, est amélioré à travers des mécanismes novateurs.	SCRPIII	PSRSA	Politique nationale de microfinance
	SCRPIII/Axe 1: Accélération de la croissance	PSRSA/R1 Les niveaux de production se sont accru tout en minimisant les coûts de production et en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique	AS 1: Renforcement de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur
		PSRSA/R2 L'accès du pays aux devises est amélioré grâce aux filières agricoles d'exportation	AS 2: Renforcement des capacités de l'industrie de la microfinance en vue de sa professionnalisation
		PSRSA/R3: Environnements institutionnel, financier, juridique et politique sont améliorés de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture attrayants et compétitifs	AS 3: Promotion de la finance rurale pour assurer une meilleure couverture du territoire national
		PSRSA/AS 4: Financement accessible	AS 4: Renforcement de l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la microfinance au secteur financier
OS2: L'accès des petites et moyennes exploitations rurales, de subsistance ou orientées vers le marché, aux services non financiers et à l'information adaptés à leurs besoins est amélioré.	SCRPIII/Axe 1: Accélération de la croissance (Diversification des filières agricoles en collaboration étroite avec le secteur privé)	PSRSA: R1, R2 et R3	
		PSRSA/AS 1. Semences de qualité	PSRSA/AS5: Marchés accessibles
	SCRPIII/Axe 4: Renforcement du capital humain	PSRSA/AS 2: Intrants Améliorés	PSRSA/AS6: Connaissance et innovation technologique

Résultats-clés pour le COSOP	Alignement à la stratégie du pays		
		PSRSA/AS3: Mécanisation adaptée et accessible	PSRSA/AS9: Professionnalisation des exploitations de type familial, et de l'entrepreneuriat agricole
OS3: Les organisations paysannes (OP) et associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique de leur commune.	SCRPIII/Axe 5: Développement équilibré et durable de l'espace national	Volet 3 de PONADEC: renforce le processus de décentralisation	
		PONADEC/R9: Le niveau des ressources des collectivités territoriales est suffisant pour exercer leurs compétences	PONADEC/R14: Les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus
		PONADEC/R10: Le niveau de ressources humaines des collectivités est suffisant	PONADEC/R15: La coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacité